



Revue Archéologique de Bordeaux, tome XCVII, année 2006, p. 153-175

Les quartiers nord du Jardin public à Bordeaux : variations sur le thème du lotissement

Par Chantal Callais *

L'analyse de la fabrication des formes urbaines et surtout de leur capacité à évoluer est à la fois source de connaissances à caractère historique et socle des savoirs à vocation opérationnelle pour les architectes, concepteurs des formes urbaines contemporaines.

Pour des raisons à la fois historiques et actuelles, étudier la morphogenèse des villes françaises implique de s'intéresser à la question du lotissement. En effet si le terme, dans son acception courante, désigne maintenant les zones pavillonnaires qui occupent largement les périphéries des villes françaises, le lotissement a été le mode principal de fabrication des villes en France jusqu'à une période récente. Cette procédure a servi les projets les plus monumentaux, comme, par exemple, ceux des intendants du XVIII^e siècle à Bordeaux, et les opérations les plus modestes composant la ville ordinaire, objet principal de notre étude ¹.

À la suite de certains architectes et urbanistes, qui dénoncent depuis longtemps la médiocrité des paysages et les coûts induits par l'habitat pavillonnaire, la loi sur la Solidarité et le renouvellement urbain (dite SRU), votée en décembre 2000, exprime les inquiétudes relatives au phénomène d'étalement urbain, et recommande de réduire désormais le gaspillage d'espace de ce mode d'urbanisation par ailleurs peu évolutif. Dans ce contexte, il est particulièrement pertinent d'étudier et d'évaluer les conditions dans lesquelles on a pu fabriquer une ville dense et cohérente avec des lotissements. Pour ce qui

concerne la question de la maison individuelle, Bordeaux est un terrain d'étude exceptionnel par l'ampleur des quartiers de maisons de ville qui s'y sont développés depuis la fin du XVIII^e siècle jusqu'aux années 1940 entre les cours et jusqu'au-delà des boulevards par additions successives de lotissements. La typologie des maisons elles-mêmes se précise et se fixe au cours du XIX^e siècle, sous la forme de deux types principaux, la célèbre échoppe, maison populaire à rez-de-chaussée et la maison à un étage, auxquels il faut ajouter les demeures plus cossues de la bourgeoisie aisée. Ainsi s'est construit le paysage urbain de faible hauteur qui caractérise les entrées dans Bordeaux, déjà décrit dans ses *Voyages en France pendant les années 1787, 1788, 1789* par Arthur Young qui déclare en août 1787 être surpris de cet étirement qui le fait arriver à Bordeaux «à travers un village continu» ².

*Architecte D.P.L.G., historienne de l'art.

1 L'équipe de recherche GEVR de l'ENSAP de Bordeaux termine actuellement une recherche soutenue par la Région Aquitaine sur l'histoire des lotissements et groupements de maisons en Aquitaine de la fin du XVIII^e au XXI^e siècle, à l'échelle urbaine et à l'échelle architecturale, intitulé «De la maison de ville à la ville de maisons. Lotissement, urbanité, densité». Ce programme de recherche, dirigé par Chantal Callais, est mené avec Thierry Jeanmonod et Sylvain Schoonbaert.

2 Cité par Pierre Barrère, *Les quartiers de Bordeaux*, Auch, Imp. Cocharaux, 1956, p. 41.

Ces quartiers de maisons offrent une densité comparable à celle d'un grand ensemble des années 1960, tel par exemple le Grand Parc à Bordeaux, que ce soit en termes d'occupation du sol ou de nombre de logements à l'hectare³. Par ses facultés de renouvellement, d'évolution, d'adaptation, la place laissée aux jardins, ce type d'urbanisme et d'habitat répond aussi en grande partie aux exigences requises aujourd'hui en matière de développement durable.

La fabrication de la ville avec des lotissements a permis de très grandes variations, dues à la simplicité de la procédure, qui consiste en effet à diviser une ou plusieurs propriétés foncières en lots destinés à la vente ou à la location, pour des habitations ou tout autre activité. Le terme définit à la fois l'opération et son résultat. Le groupe d'habitations, qui domine largement dans les projets actuels dès que l'on sort du pavillonnaire ou des zones artisanales, en est une variante, assortie souvent de contraintes diverses de copropriété : la différence consiste à vendre ou louer des parcelles bâties ensemble.

La procédure en elle-même laisse au lotisseur, public ou privé, toute liberté quant au projet formel, tant à l'échelle urbaine qu'à l'échelle architecturale. Chaque lotissement peut ainsi faire l'objet d'un projet urbain plus ou moins élaboré. Dans les cas les plus courants, ceux des quartiers ordinaires, cette liberté aboutissait le plus souvent à la seule prise en compte de la rentabilité immédiate, à la plus grande économie d'espaces publics (peu de places ou de squares), et à différents désordres de la voirie, dans ses tracés, son aménagement et son entretien.

Toute la question, qui garde sa pertinence encore aujourd'hui, est d'imaginer des modes d'équilibre entre l'intérêt général d'une part, concrétisé dans la ville par les espaces publics, et d'autre part l'intérêt particulier des habitants dans leur désir de maison et celui des promoteurs dans leur objectif économique. L'histoire est jalonnée, à l'échelle des villes, puis à celle de l'Etat, de transactions, de mesures de rétorsion, de règles et de lois destinées à maîtriser un juste équilibre entre ces deux familles d'intérêts.

Par exemple, dès 1820 à Paris, grande période des lotissements dits « préhaussmanniens », le préfet Chabrol traite avec les sociétés financières pour que la spéculation immobilière serve à l'embellissement et à l'assainissement de Paris : « Il serait à souhaiter », écrit-il en 1822, « que les spéculateurs et l'intérêt des compagnies vinssent au secours de l'administration ». À Bordeaux, les maires font voter par deux fois des règlements municipaux, en 1864 et 1880, destinés à maîtriser la « fièvre de spéculation qui s'est emparée des propriétaires de la banlieue » selon les mots du maire Guillaume-Henry Brochon en 1864. Ces règlements précèdent la prise en compte des problèmes

des lotissements défectueux, habités par les mal-lotis comme on les nommait alors, avec les lois de 1919, dite loi Cornudet, et surtout celle de 1924.

Outre les mesures d'hygiène, d'assainissement et d'aménagement, les règlements bordelais impliquent la participation de chaque opération nouvelle au système hiérarchisé des voies par sa liaison au réseau existant. Ils mettent en évidence une idée de ville, que l'on peut qualifier de « classique » par opposition avec les idées prônées par le Mouvement moderne. Cette idée de ville, qui est implicitement admise par les édiles, suppose un système d'irrigation complet, continu et hiérarchisé, dans lequel la rue a la double mission de distribution des édifices et de circulation, à la différence de la voirie à vocation exclusivement distributive de la majorité des lotissements pavillonnaires.

Dans ce dispositif spatial de la ville, les espaces publics majeurs structurent l'ensemble du territoire bâti ; ils résultent d'un système de type « organique » ou ont été imposés par un projet. À cette échelle, si un projet volontaire est mis en œuvre, il l'est par décision des responsables politiques. Il y a alors toujours domination de l'intérêt général sur l'intérêt particulier, domination aussi du projet savant, technique et (ou) esthétique sur l'existant ; les traces du tissu en place, rural ou bâti, n'influent pas, ou peu, sur le projet. Les échanges de terrains, les expropriations, etc., sont les moyens de la mise en œuvre du projet sous l'autorité publique. Les prescriptions architecturales peuvent appuyer le projet des tracés, comme le fait Tourny à Bordeaux dans les lotissements des places qui ponctuent les cours à chaque porte de ville. Le niveau global du réseau viaire de Bordeaux s'organise selon un schéma radioconcentrique s'appuyant sur la courbe du fleuve, les ceintures successives des cours et des boulevards, coupées par les radiales dont la rectitude des tracés a été souvent négociée par la ville avec les propriétaires fonciers.

La mise en place du niveau d'irrigation secondaire est la plus difficile à maîtriser. Investies encore de l'intérêt général, les voies qui le constituent doivent assurer la continuité, même irrégulière, des parcours dans la ville. Deux cas de figures sont alors possibles : soit le pouvoir politique et son administration, garants de l'intérêt public, se donnent les moyens du projet ou de son contrôle, soit les acteurs privés agissent selon leur intérêt immédiat et l'on risque des dysfonctionnements. À cette échelle, s'imbriquent la géométrie du projet « savant » et celle des tracés de la structure du territoire préexistant.

³ Voir à ce sujet Laurent Fagard (sous la dir.), *Densités et formes urbaines dans l'agglomération bordelaise, Complex'cité*, n° 1, Les cahiers techniques de l'agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine, janvier 2002.

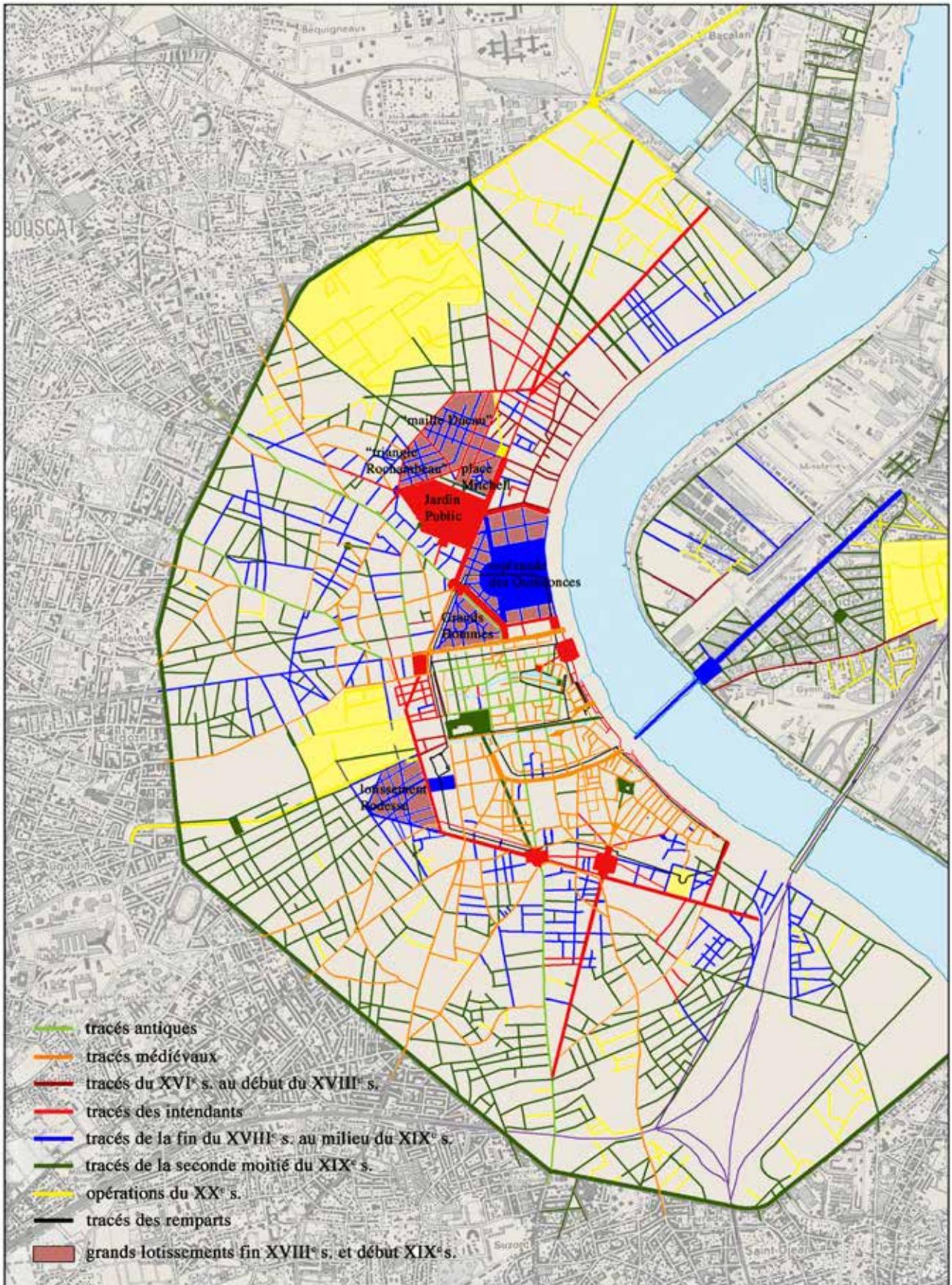


Fig. 1. - Bordeaux : essai de datation des voies intra-boulevards (doc. Ch. Callais).

Au niveau local enfin, la liberté individuelle et l'histoire de la répartition foncière produisent les différences, les singularités et les exceptions. À partir du moment où le «maillage» secondaire fonctionne, la ville est capable d'accueillir la diversité des systèmes de distribution adaptés aux circonstances locales, impasses, petites places, passages, courées, parcelles profondes, qui font les lieux secrets de chaque quartier.

L'efficacité des mesures prises par les maires du XIXe siècle a permis d'assurer presque partout la continuité de la voirie, de corriger ses dysfonctionnements, puisqu'il est difficile maintenant de lire les indices de lotissements successifs à la lecture de simples plans ou par l'observation in situ, une opération s'étant installée dans la continuité d'une autre. Il faut confronter les plans cadastraux actuels aux plans anciens, pour lire l'évidence du phénomène de spéculation individuelle dénoncé par les maires successifs du XIXe siècle : la structure foncière rurale est parfaitement lisible sur celle du cadastre actuel.

Mais quelquefois un plan régulier, une figure urbaine singulière, ou l'unité de l'écriture architecturale d'un ensemble de maisons, permettent d'établir l'hypothèse de la présence d'un ou de plusieurs lotissements ayant fait l'objet d'un projet d'ensemble. Ceux qui touchent un territoire dépassant une ou deux rues sont rares et s'inscrivent dans une période calée entre la dernière partie du XVIIIe siècle et le premier quart du XIXe (fig. 1) : la grande opération du terrain du château Trompette avec l'esplanade des Quinconces au début du XIXe siècle est précédée à la fin du XVIIIe siècle par le lotissement Rodesse⁴ sur un plan en trident, le quartier des Grands Hommes, et enfin le lotissement des quartiers nord du Jardin public, dont nous proposons ici d'analyser la genèse⁵.

À première lecture apparaissent au nord du Jardin public deux grandes mailles quadrillées, que nous nommerons par commodité du nom d'un de leurs espaces publics (le «triangle Rochambeau» et la «maille Ducau»), une figure centrée sur une place ovale (le «triangle Mitchell»), l'ensemble articulé au jardin par une rue d'habitations lui offrant un fond de scène à l'architecture régulière, la rue d'Aviau.

C'est ainsi la logique des projets qui est encore lisible, masquant une histoire plus complexe où il est question de structure foncière, de spéculation privée et publique, de choix politiques, de projets savants et de ville ordinaire.

La création du Jardin public : relier la ville à ses faubourgs existants et futurs

Un projet global pour la ville

À partir du milieu du XVIIIe siècle, les extensions de la ville, jusque-là limitées aux faubourgs installés autour des couvents et le long des axes, commencent à occuper les anciens vignobles de la périphérie proche. Cette période d'occupation du territoire rural de la première couronne de Bordeaux répond aux besoins d'une population en forte augmentation dans une ville qui étouffe alors dans ses remparts médiévaux. C'est aussi à ce moment que l'intendant Louis-Urbain Aubert, marquis de Tourny, prend la suite de Claude Boucher qui a engagé le chantier de la place royale (place de la Bourse)⁶. Intendant de Guyenne entre 1743 et 1757, il poursuit les travaux d'ouverture de Bordeaux sur son fleuve de son prédécesseur par le projet de la façade des quais, et il met en œuvre la ceinture des cours qui, en suivant le tracé des murailles, relie et ouvre la ville à ses faubourgs et à ses extensions futures (voir tracés en rouge, fig. 1).

L'armature du quartier du Jardin public est mise en place à partir de 1746 : le jardin s'appuie sur le cours de Verdun (alors cours du Jardin public et Saint-André) qui constitue la partie nord du tour de ville. Tracé en 1744 à partir de la place Gambetta (ancienne place Dauphine), cette voie a pour objectif de relier le faubourg des Chartrons, qui s'est développé au nord sur les quais de la Garonne, à la ville ancienne et au faubourg

4 Voir Jean-Pierre Poussou, «Le plus grand lotissement bordelais au XVIIIe siècle», dans *Bull. Mémoires Soc. Archéol. Bordeaux*, T. XXV (1963-1969), pp. 72-73, et Christian Taillard, *Bordeaux classique*, Eché, Toulouse, 1987, pp. 131-133.

5 Eric Coutureau analyse deux de ces lotissements, essentiellement du point de vue de la spéculation foncière et de ses acteurs, dans «Les lotissements de la Pépinière aux Chartrons. Spéculation foncière et urbanisme à Bordeaux à la fin du XVIIIe siècle.», *bulletin de la SAB*, t. XXII, 1979-1981, p. 163-170. Je remercie Sylvain Schoonbaert de m'avoir indiqué l'existence de cet article dont l'approche est complémentaire de celle à caractère morphologique que nous proposons ici.

6 La référence pour l'histoire des travaux des Intendants du XVIIIe siècle est l'ouvrage de Christian Taillard, *Bordeaux classique*, Eché, Toulouse, 1987, réédité et augmenté sous le titre *Bordeaux à l'âge classique*, Mollat, Bordeaux, 2005. Des précisions sont apportées par le même auteur, «Le système constructif de Jacques V Gabriel à Bordeaux», et par Renée Leulier, «Les deux Gabriel et leurs rapports avec André Portier, le rôle de ce dernier dans l'architecture bordelaise», dans *Jacques V Gabriel et les architectes de la façade atlantique*, Picard, Paris, 2004.

Saint-Seurin à l'ouest de Bordeaux. Il longe la lisière occidentale de l'immense glacis du château Trompette demeuré sous l'autorité militaire, qui constituait une rupture majeure entre les Chartrons et la ville, surtout depuis que Louis XIV avait ordonné l'agrandissement du fort de Charles VII. L'opération est complétée par deux autres destinées à consolider les liens entre les différentes parties : d'une part, la promenade des allées de Tourny ancre le système des cours à la ville intramuros ; d'autre part, sur l'autre rive du cours de Verdun, est installé le Jardin public (alors Jardin Royal) qui joue le rôle d'articulation entre Saint-Seurin, les Chartrons, et de nouvelles zones à urbaniser.

Au delà de l'aspect social du projet (l'agrément et la santé des habitants, la vocation de «bourse du soir»), cet aspect spatial est clairement expliqué par Tourny dans son courrier au ministre de la guerre d'Argenson⁷ : «Le terrain que l'on destine au jardin y est d'autant plus propre qu'il se trouve en très bon air, qu'il sera la réunion de la ville, du faubourg des Chartrons et de celui de Saint-Seurin, et qu'il n'est occupé que par des mauvaises vignes, des prés médiocres, et quelques jardinages, sans autres bâtisses que 3 petites échoppes pour loger des jardiniers ou vigneronnes».

Les moyens du projet : négocié avec les propriétaires et ...avec les jurats

Dans le même courrier, Tourny révèle les deux obstacles potentiels à la bonne marche de son projet : la Jurade et une propriétaire. Il déclare en effet que l'on aurait pu se dispenser d'un arrêt, «si d'un côté il n'était bon que pour un semblable établissement une ville fût autorisée du Conseil, et si de l'autre parmi les différents particuliers qui sont tous bien disposés à vendre à la ville les fonds qu'il lui faut dans cette occasion, il ne se trouvait la veuve d'un commerçant qui plutôt par caprice que par intérêts, a besoin pour se déterminer de voir l'arrêt en question...».

Si le «bon air» régnant sur ce site marécageux ne sera pas avéré avant longtemps, les transactions avec les propriétaires des terrains purent en effet se résoudre à l'amiable pour la majorité d'entre elles. À l'instar de Léonard Chabrier, bouvier, qui déclare «qu'il est trop bon citoyen et aime trop le bien public pour ne pas se prêter volontiers à l'exécution d'un pareil projet qui sera avantageux au quartier et opérera un embellissement»⁸, les plus modestes se soumettent à la cause de l'intérêt général et se contentent de négocier avec l'intendant indemnités, manques à gagner ou reconstruction de petites échoppes.

Mais les transactions avec la veuve du verrier Mitchell, Jeanne Hicky, ne trouveront une issue qu'en 1752. Elle se plaint de Tourny «qui lui a pris sans estimation préalable et

par son autorité dès avril 1747 un terrain de 9655 toises et 17 pieds carrés, a fait démolir maison jardins et vignes dessus et cela sous prétexte d'un arrêt du conseil qui permet aux jurats de la dite ville d'établir un jardin public de douze arpens»⁹, et de la proposition de Tourny de lui faire reprendre des «portions échancrées de ce même terrain qui ne doivent pas entrer dans le jardin public».

Un accord est finalement passé, illustré par un dessin (fig. 2) où figurent les échanges complexes décrits par Tourny : «...dans l'arrangement de cet échange l'ensemble du terrain qui restera à la dame Mitchell de ses acquisitions, et de celui qu'elle recevra de la ville, sera disposé bien plus avantageusement pour elle, que n'est actuellement celui qui lui appartient ; car au lieu que la plus grande partie de celui qui lui appartient est, avec quantité d'angles et de contours irréguliers, entouré de tous côtés de vignes appartenant à la ville ou à d'autres particuliers, et que par cette position il ne lui est presque pas possible d'en faire des emplacements favorables à y bâtir, celui qu'elle aura se trouvera équilibré sur trois côtés, situé sur un grand chemin ouvrier, et tourné de façon qu'elle en pourra faire des emplacements à bâtir très avantageux, au point que la valeur de ce terrain vaudra plus du double et du triple que ne vaut actuellement le bien...»¹⁰. Il apparaît que la veuve Mitchell, loin d'agir par simple «caprice», avait au contraire un sens aigu de la spéculation foncière...

Lorsque peu de temps après le premier projet, de plan rectangulaire, Tourny décide d'augmenter le jardin à l'ouest d'une partie triangulaire plantée d'un quinconce d'ormeaux, il a affaire à deux propriétaires, dont Thibaut de Chanvallon, futur Intendant de Cayenne. Les échanges épistolaires entre Tourny et ce propriétaire nous apprennent que cette partie du projet se déroule en deux temps : percement de la rue de la Course d'abord, agrandissement du jardin ensuite. Le dialogue est amical, parcouru d'amabilités et d'échanges de faveurs réciproques. Le 9 mars 1851, Tourny rappelle à Chanvallo¹¹ l'urgence qu'il y a à percer la rue de la Course (alors rue Dunfau) au milieu de ses vignes, à cause «des possesseurs des terrains qui sont entre le sien et les Chartrons» qui «sont arrêtés dans les ventes qu'ils feraient» parce que la rue n'est pas encore ouverte. L'année même la rue est tracée, et, avec l'appui des recommandations de Tourny, Chanvallon est nommé assesseur au conseil de la Martinique et part un mois plus tard.

7 Lettre de Tourny à d'Argenson, du 2 juillet 1746, A.D.Gir., C 1285, citée en partie par Christian Taillard (1987), p. 120.

8 A.D.Gir., C 1186.

9 Plainte adressée au Contrôleur général, AD Gironde, C 1188.

10 A.D.Gir., C 1189, mémoire de Tourny, 1752.

11 A.D.Gir., C 1285.

En 1854 Tourny succombe à la tentation d'acquérir les terrains nécessaires à l'agrandissement du jardin. Il n'a à solliciter que deux propriétaires et vante à Chanvallon la plus-value que ces embellissements apporte à sa parcelle restante : «... Loin que vos intérêts y soient blessés le prix en question passe la valeur du terrain et la proximité du jardin en donnera une plus grande à ce qui vous en reste»¹², lui écrit-il.

Mais même si «les choses mises à ce point Bordeaux aura après les Tuileries le plus beau jardin qu'il y ait en aucune ville du royaume...», selon Tourny qui conclut ainsi sa lettre, le chantier, qui s'ajoute aux autres dans la ville, dépasse les prévisions budgétaires à un point tel que les jurats refusent à

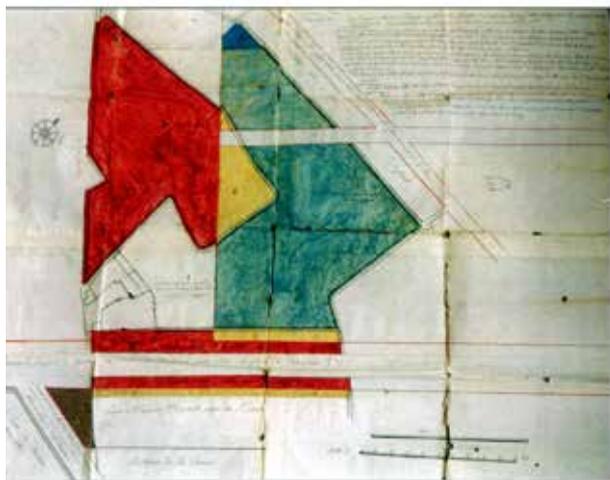


Fig. 2. - «Plan tiré pour servir à l'échange à faire entre la ville de Bordeaux et Mad. Mitchell pour le prolongement du jardin public...» - 26 avril 1752, signé Aubert de Tourny (A.D.Gir., G 2943)
 «Le lavis en rouge amarante désigne le terrain appartenant à Mad. Mitchell qu'elle cédera à la ville contenant 3766 toises 2 en trois parties. La première lettre A en vigne de 2961 toises, la seconde lettre B en terre labourable de 468 toises, la troisième lettre C labourable de 337 toises. Le lavis en vert désigne le terrain appartenant à la ville qu'elle cédera en contre-échange à la Dame Mitchell, le dit terrain lettre D en vigne contenant la même quantité de 3766 toises déduction faite de ce qu'en emporte la rue qui passe au travers. Le lavis en jaune désigne l'ancien terrain appartenant à Mad. Mitchell qui lui restera. Le dit terrain en 4 parties dont trois lettre E en vignes et terres labourables contenant 720 toises 1/2 qui formeront avec ce que la ville cédera à Mad. Mitchell un ensemble de 4486 toises 1/2 bien disposé pour être distribué en emplacements à bâtir des maisons, l'autre lettre F en terre labourable contenant 210 toises qui se joignent à l'acquisition que la Dme Mitchell a fait du Sr. Cornac. Le lavis en bleu lettre G désigne un terrain qui restera à la ville hors du jardin faisant partie de celui par elle acquis des Srs Bartarès et Guiraudon. Le lavis en brun lettre H désigne le terrain triangulaire que la Dme Mitchell demande et que la ville lui abandonnera. L'étendue non lavée lettre I désigne le terrain appartenant à la ville des acquisitions qu'elle a fait des Srs Bartarez et Guiraudon et qui doit avec celui que la veuve Mitchell lui cédera servir à l'agrandissement du jardin public»...

plusieurs reprises de poursuivre les travaux à partir de 1753. La réponse qu'ils envoient en 1756 à Tourny qui exige d'eux le paiement d'un terrain destiné à régulariser la terrasse résume leur point de vue : «Vous savez, Monsieur, qu'il nous a paru toujours étrange que Sa Majesté n'ayant permis d'employer à la formation d'un jardin public qu'une somme de quatre vingt mille livres, il y en ait été employé plus de trois cents mille, sans qu'il ne soit encore dans la perfection où il devrait être»¹³.

Les travaux ne débutent réellement qu'en 1751. Le jardin à la française est dessiné par Ange-Jacques Gabriel probablement dès 1746 ; une terrasse couverte au sud, terminée en 1755, assure la transition avec la ville de ce côté¹⁴, tandis que Tourny complète l'ensemble au nord d'un manège, avec cours et écuries, conçu par André Portier.

Mais le jardin mal entretenu, fut rapidement délaissé par les habitants. Arthur Young ne l'évoque même pas en 1787¹⁵. C'est l'ampleur de l'urbanisation nouvelle qui attire en revanche l'attention du voyageur, qui décrit les rues nouvelles en cours de construction¹⁶.

Le projet et son inscription sur le territoire

Le plan conservé aux Archives municipales (fig. 3) permet de lire la logique d'inscription du projet de Tourny sur le territoire rural. Le site est cadré par la rue de Fondaudège au sud, menant vers le Médoc, et à l'ouest par l'ancien Chemin du Roi qui conduit vers les Chartrons. Sauf sur la rue Fondaudège qui accueille quelques constructions, le terrain est essentiellement occupé par des propriétés limitées par des canaux ou fossés qui drainent ce site marécageux. Le projet de l'intendant tracé en rouge sur l'état existant à l'époque de sa création, répond à deux logiques géométriques. La première, orthonormée, s'impose sur le site ; elle dépend du tracé du cours de Verdun, avec le rectangle de la partie orientale du jardin et les rues qui y aboutissent. Au contraire, la structure foncière préexistante dicte les limites de la partie triangulaire du jardin : au sud un chemin ancien et au nord la rue de la Course (ancienne rue Dufau) qui est installée suivant la direction donnée par le tracé de fossés.

Le dispositif cours de Verdun / Jardin public, avec l'ancienne rue Fondaudège structurent la ville à l'échelle globale. Il est complété par la rue de la Course et par la rue du Jardin

12 Lettre du 8 janvier 1754 de Tourny à Thibaut de Chanvallon, A.D.Gir., C 1285.

13 Lettre du 9 mars 1756 des jurats à Tourny, A.D.Gir., C 1186.

14 Un plan du jardin conservé aux archives départementales de la Gironde (C 1183) montre une autre version du projet de jardin rectangulaire, plus étroit et juxtaposé simplement avec les faubourgs de la rue Fondaudège, qui propose le dispositif des terrasses sur le cours de Verdun.

15 Christian Taillard (1987), p. 126.

16 Rapporté par Pierre Barrère et Eric Coutureau.

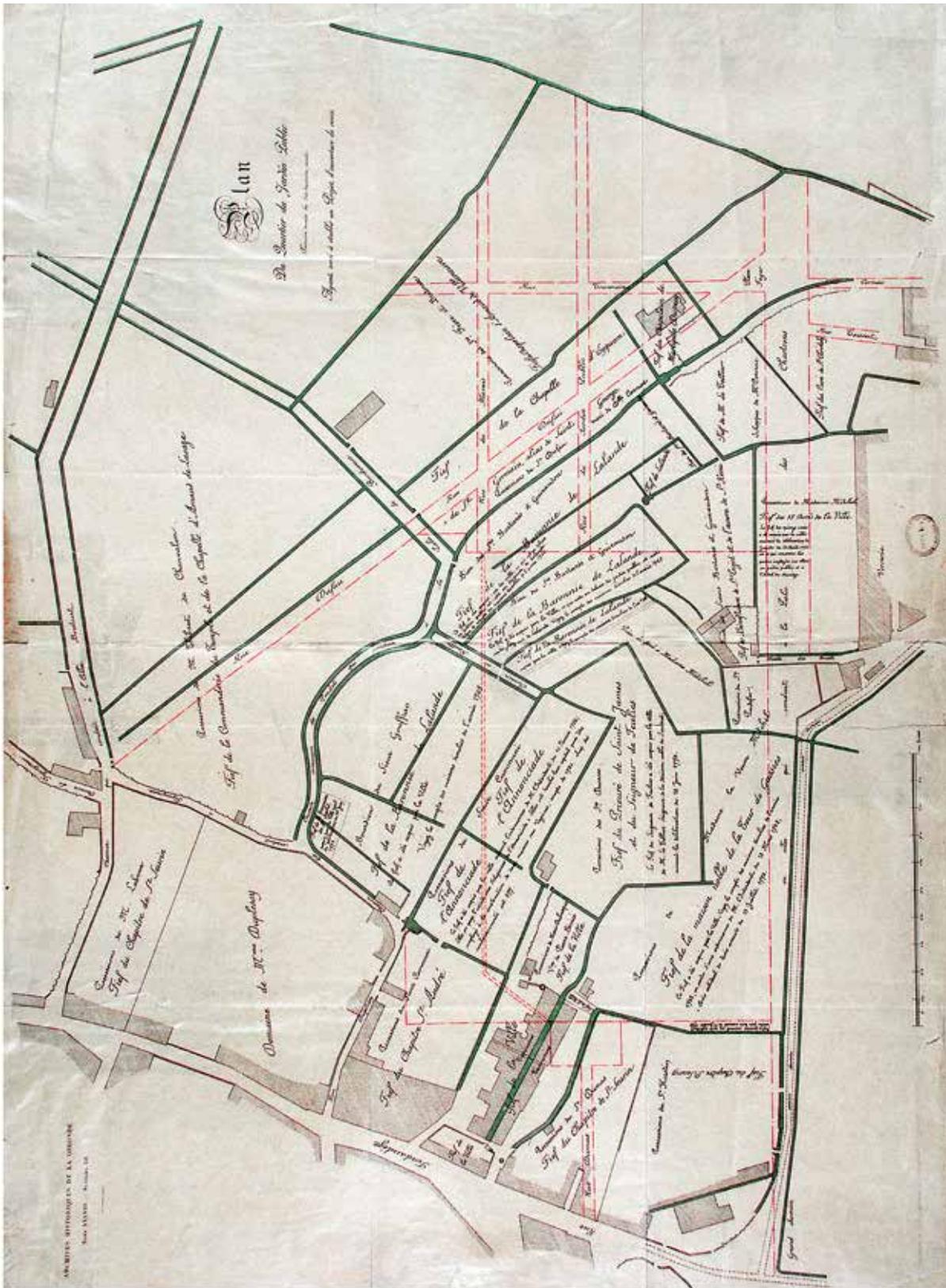


Fig. 3 - Plan du quartier du Jardin Public ayant servi à établir un projet d'ouverture de voies (A.M.Bx, XXII A-10, cliché Bernard Rakotomanga / AM).

public. La première a pour vocation de relier le cours de Verdun à la place de Longchamp (ancien carrefour de Figuerieu) ; son tronçon ouest scinde en deux lanières à urbaniser la propriété Dufau qui lui donne son premier nom. Au-delà du carrefour de Figuerieu la rue Johnston (ancienne allée des Noyers, qui n'apparaît pas ici, mais sur le plan de Lattré, cf. fig. 4) file vers l'ouest en obéissant à la géométrie du «projet savant». La rue du Jardin public est installée dans l'axe de l'allée principale du jardin. Sa prolongation vers le nord est garantie par l'expropriation : «Il a été reconnu depuis longtemps par M. l'Intendant et Mrs les Jurats qu'il était nécessaire de faire communiquer au grand chemin derrière les Chartrons la rue ouverte vis à vis l'allée du milieu du jardin public, en perçant en ligne droite au travers des maisons de la rue Saint Joseph qui la masquent, qu'à cet effet il fallait s'arranger avec les propriétaires des maisons pour convenir de leur indemnité soit en leur en payant la valeur, soit en leur rebâtissant sur des terrains vis-à-vis qui seraient acquis suivant qu'ils l'aimeraient mieux»¹⁷. À l'opposé la liaison du jardin avec la rue Fondaudège est assurée par le percement de la rue du Professeur Demons menant à l'entrée du jardin magnifiée par la place du Champ de Mars.

La rue Ducau (ancienne rue des Marais), dans l'axe d'une allée secondaire du jardin, consolide ses accroches aux quartiers qui le jouxtent, en préparant, avec la rue du Jardin public, les conditions de l'urbanisation future. Dans l'axe de la rue Cornac aux Chartrons, la rue Albert Pitres (ancienne rue Traversière) les croise à angle droit. Ces voies, avec la rue Mandron qui emprunte le tracé d'un ancien chemin, et le Chemin du Roy rectifié (actuelles rue Le Chapelier, rue Lagrange et rue Godard), forment l'ossature de niveau «secondaire» des nouveaux quartiers qui vont s'y développer au cours du XIXe siècle. Il restait à établir dans chacune des mailles constituée un projet pour distribuer les parcelles des différents lotissements. Plusieurs techniques sont adoptées : les tracés issus des structures rurales, la grille fonctionnelle pour le «triangle Rochambeau» et la «maille Ducau», ou la figure «savante» pour le «quartier Mitchell». Enfin au milieu du XIXe, le dernier projet public à programme architectural de la rue d'Aviau, et au début du XXe la percée d'un nouveau cours termineront la mise en forme de ce quartier de Bordeaux.

Autour du jardin : organiser la ville ordinaire

Un projet complétant l'autre, presque deux siècles pour un morceau de ville

Le plan qui représente la ville après les grands travaux des intendants est commandé par Tourny à Lattré pour le présenter au roi (fig. 4). Ce plan, outre les tracés du cours de Verdun, du Jardin public et des rues qui accompagnent sa création, montre la régularisation d'un ancien chemin bordé de fossés qui ne sera que partiellement exécutée pour former la rue Mandron. On y voit représentée également une ancienne extension ouest des Chartrons, au delà du cours de Verdun, perturbée par les nouvelles rues du Jardin public et Ducau et l'urbanisation de la frange entre la rue Notre-Dame et le cours de Verdun.

Le plan de 1805, s'il ne fait pas un état des lieux précis, a l'intérêt de montrer les tracés des voies formant un quadrillage systématique du «triangle Rochambeau» et de la «maille Ducau», qui ne sera pas mis en œuvre dans sa totalité. La place Bardineau, dernière entrée au jardin aménagée à partir de 1772, est également représentée, ainsi que la place Mitchell.

En 1819, le plan de Bordeaux établi par Pierrugues donne un relevé plus juste du site : quadrillage amorcé du quartier Ducau qui se dessine peu à peu, tandis que la grille Rochambeau est entièrement tracée. Le lotissement du terrain du château Trompette est engagé selon son plan définitif¹⁸.

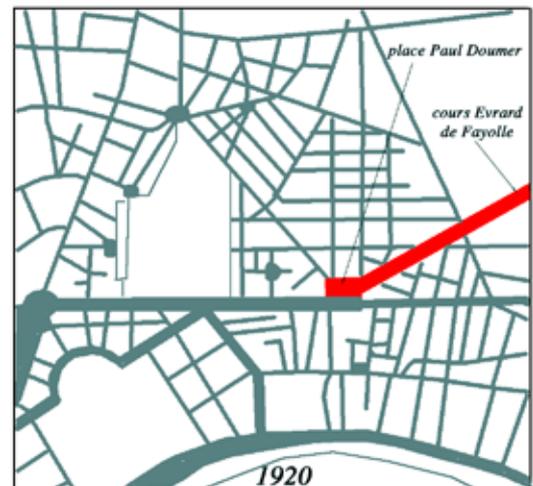
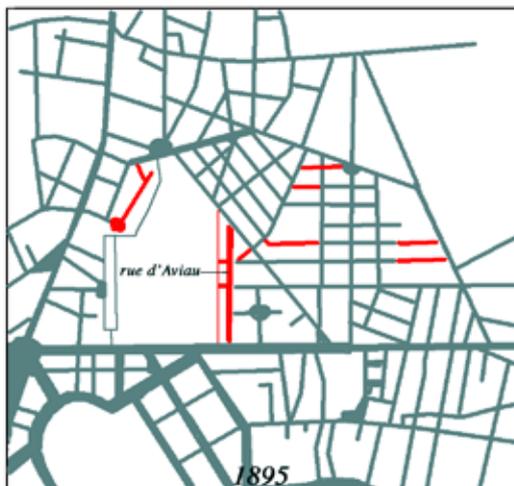
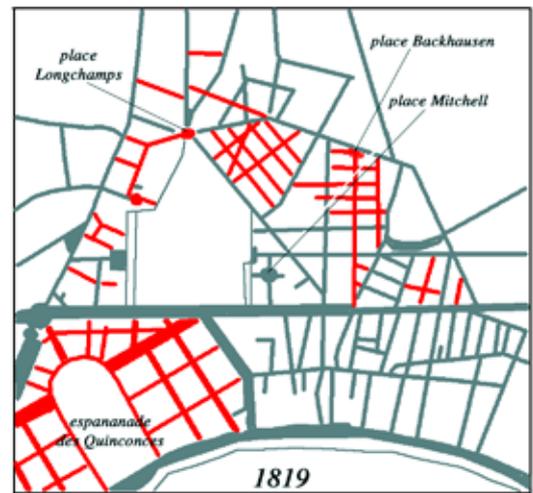
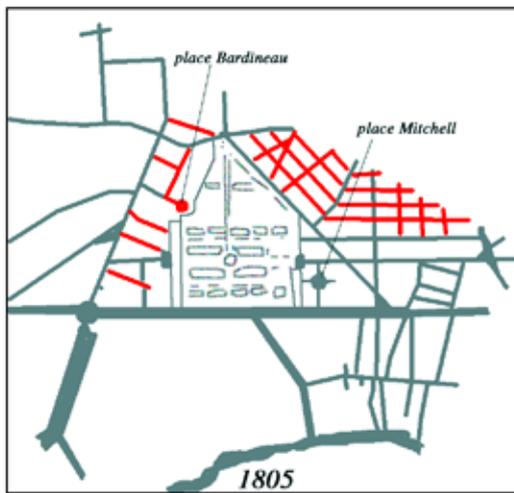
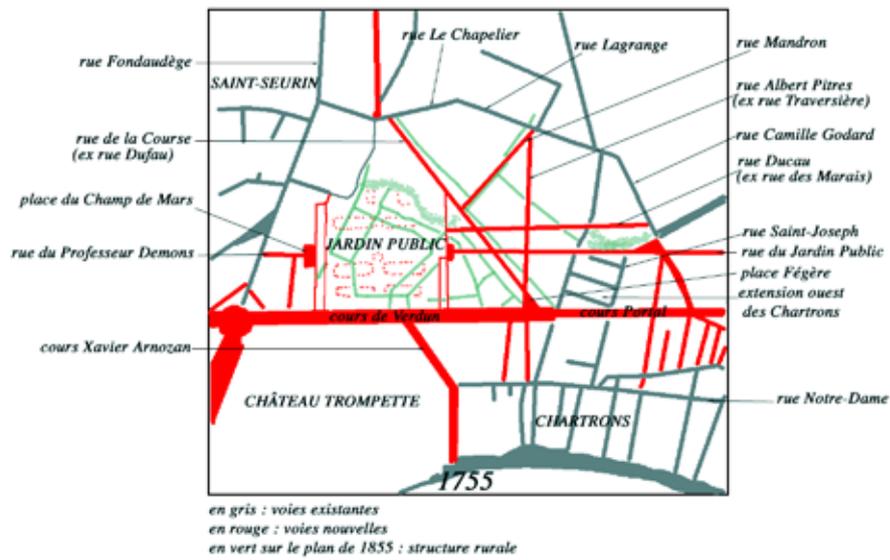
En 1895, quelques rues sont poursuivies, tandis que la rue d'Aviau a créé une nouvelle relation entre la ville et le jardin du côté nord.

Enfin, en 1920, l'état actuel du réseau est atteint, avec la percée du cours Evrard de Fayolle qui relie à partir de 1910 les extensions nord de Bordeaux au centre ville.

17 «Communication du Jardin Public à la rue Saint-Joseph», mémoire, A.D.Gir., C 1186, 1756.

18 L'urbanisation du Château Trompette a fait l'objet de plusieurs projets, qui ont parfois été représentés sur les plans de la ville avant la mise en œuvre du projet définitif, cf. Jean-Pierre Bériac, «Les espaces publics dans les projets d'aménagement des terrains du Château Trompette», dans *Le port des Lumières, architecture et art urbain, Bordeaux 1780-1815*, catalogue d'exposition, C.E.R.C.A.M., Inventaire Général d'Aquitaine et William Blake & co. Ed., Bordeaux, 1989.

Fig. 4. - Schémas montrant l'évolution des quartiers autour du Jardin Public (dessins Ch. Callais, établis d'après les plans historiques de Bordeaux, A.M.Bx, série XL A).



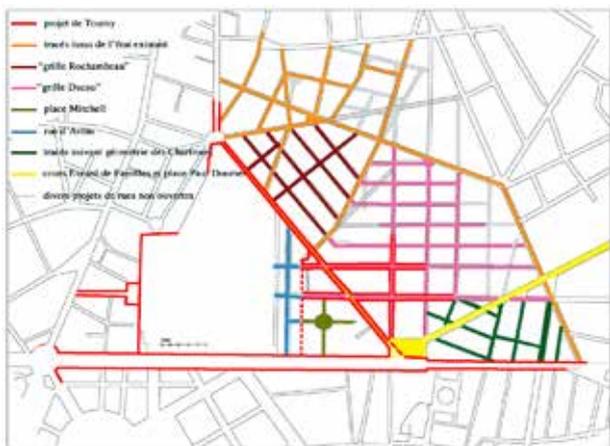


Fig. 5. - Dessins des projets (doc. Ch. Callais).

Dessins des projets et réalité des lotissements

Deux dessins permettent de confronter deux réalités : celle des projets qui président à la composition et à la structure morphologique du quartier (fig. 5), et celle des propriétés foncières (fig. 6). Il est rare que les deux se superposent. Si le fait que la propriété Mitchell soit coupée en deux parties par le cours de Verdun facilite la mise en oeuvre de deux projets et pratiquement de deux opérations distinctes, pour les autres lotissements, deux cas de figures inverses se présentent.

Le lotissement de Moncheuil : plusieurs projets pour un lotissement

Alors que le «triangle Rochambeau» appartient à un seul propriétaire, Thibaut de Chanvallon, la maille Ducau est composée de plusieurs propriétés foncières. De tristes aventures

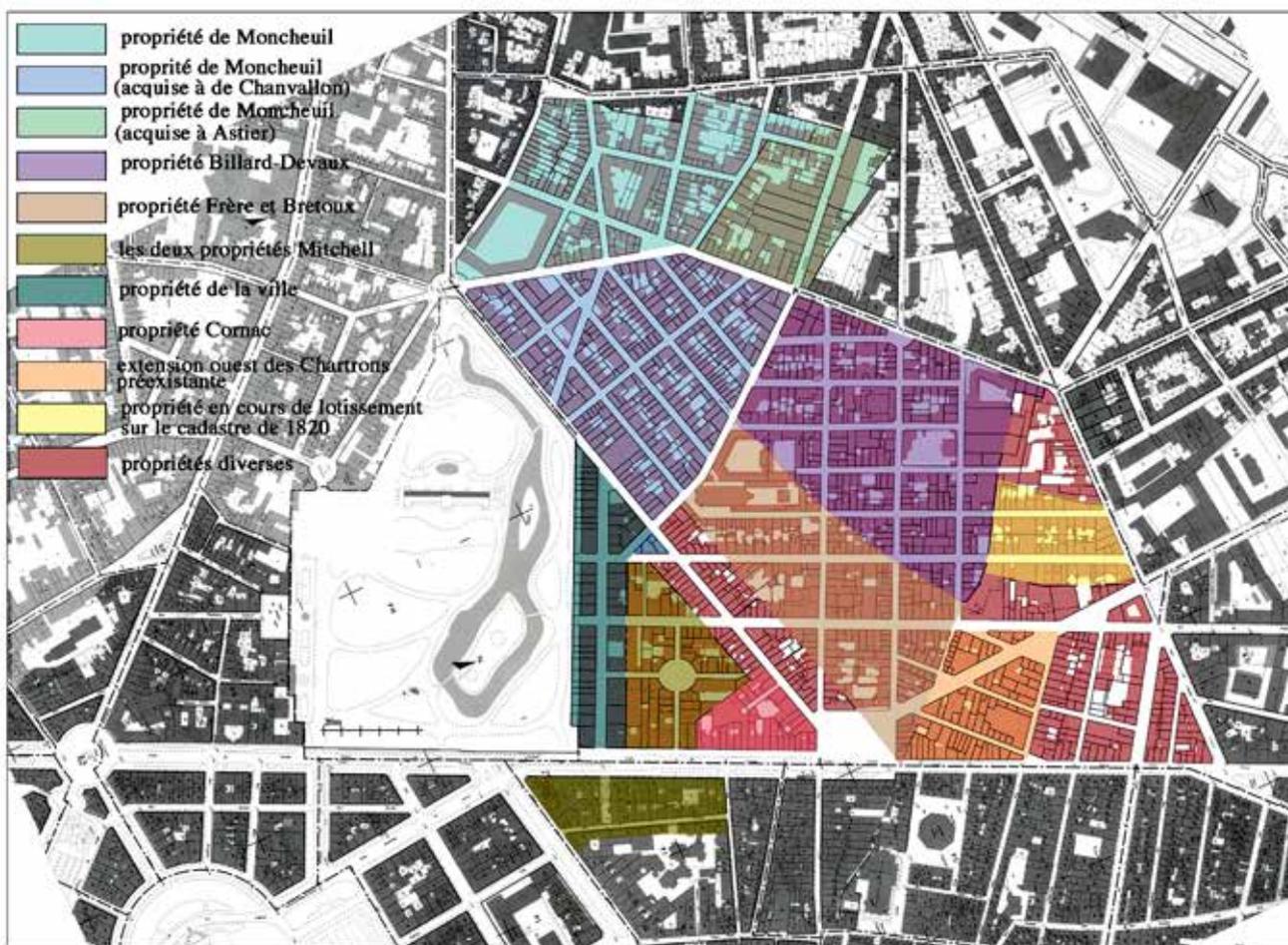


Fig. 6. - Réalité des propriétés foncières (doc. Ch. Callais).

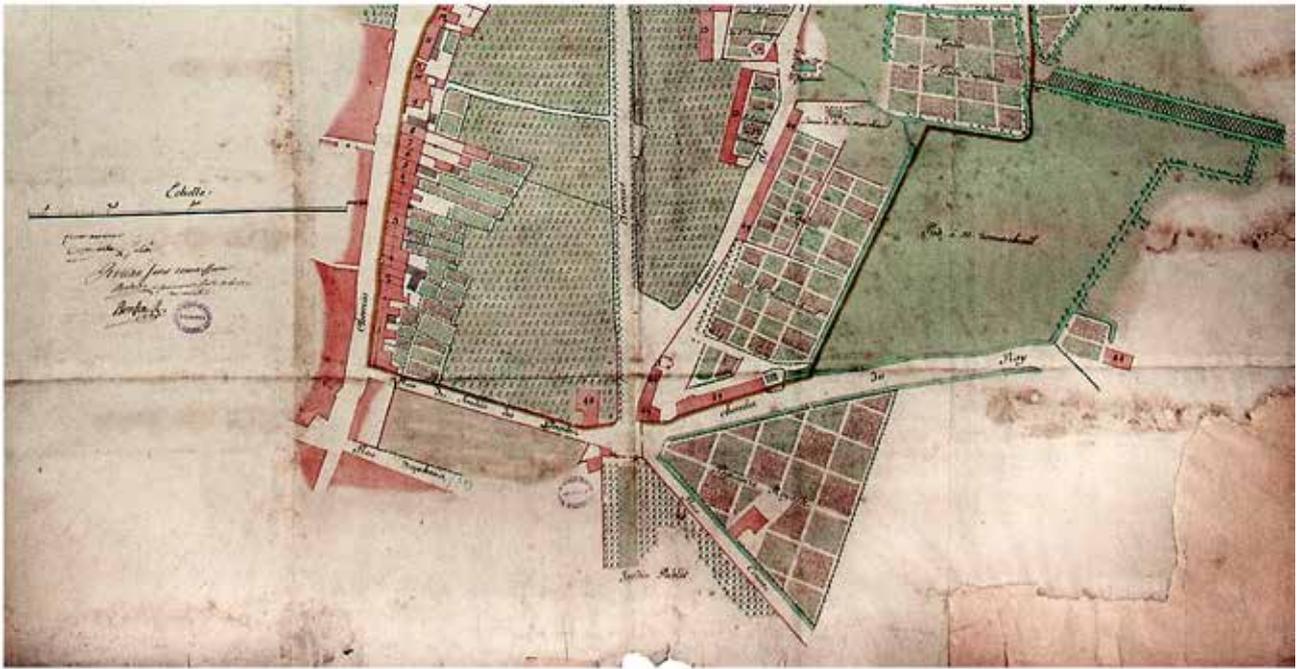


Fig. 7. - Propriété originelle de Nicolas de Moncheuil et partie de celle acquise à de Chanvallon, encore occupée par la pépinière royale en 1777, à l'origine du tracé de la rue d'Anjou (extrait du plan géométral du quartier appelé le canton de la Rode, levé en 1777, (A.M.Bx, XXII A-2, cliché Bernard Rakotomanga / AM).

Fig. 8. - Plan des possessions de M. de Moncheuil donnant les alignements, 28 juillet 1779 (A.M.Bx, XXIV A1, cliché Bernard Rakotomanga / AM).

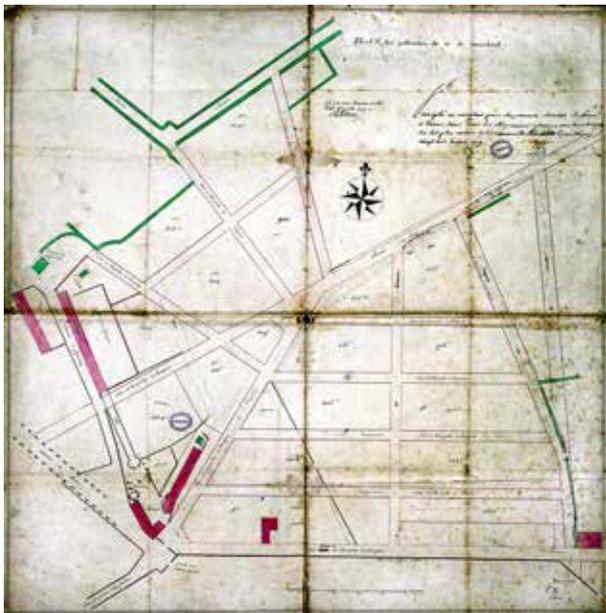
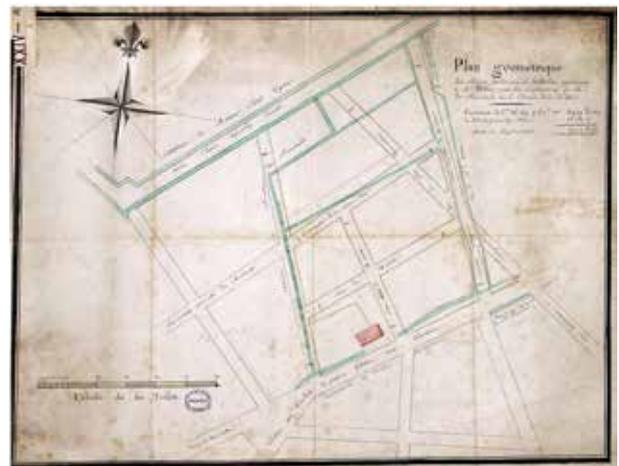


Fig. 9. - «Plan géométrique des maisons, jardin, pré et aubarèdes appartenant à M. Astier, près les emplacements de M. de Moncheuil sur le chemin de la pallu» (A.M.Bx, XXIV A-3, cliché Bernard Rakotomanga / AM).



entraînent Thibaut de Chanvallon en prison¹⁹, et son voisin (à l'ouest, de l'autre côté du chemin du Roy, voir fig. 7), Nicolas Moreau de Moncheuil, acquiert la propriété de l'intendant de Cayenne, refusant en 1775 de renouveler le bail concédé sur ce terrain à la province pour la Pépinière royale²⁰. Le plan de 1777 (fig. 7) montre d'ailleurs qu'une partie du terrain est encore occupée par la pépinière à cette date. De Moncheuil commence à vendre des parcelles dès 1775, et les Trésoriers de France n'éditent une ordonnance d'alignement des nouvelles rues que le 28 juillet 1779. Le plan qui l'accompagne (fig. 8) met en évidence deux façons d'organiser le lotissement : les rues de la partie ouest, la propriété primitive, sont tracées selon la logique du territoire rural (fossés et chemins), tandis que le triangle de Chanvallon est divisé en îlots réguliers selon une grille dictée par le tracé de la rue de la Course, qui sera ensuite légèrement modifiée. Les deux zones sont articulées par la seule place du lotissement, la place Lagrange, triangle soustrait à la pointe d'un îlot. Quelques années plus tard, l'opération s'agrandit au nord grâce au lotissement des terrains d'Astier (fig. 9), probablement acquis rapidement par de Moncheuil²¹, et dont les rues ne seront jamais ouvertes. Le projet montrait pourtant une volonté évidente de se raccorder aux voies existantes et de se situer dans leur continuité ; il était question notamment de prolonger la rue Traversière vers l'ouest. Un dernier projet enfin, non réalisé, proposait en 1809 la création d'une rue aboutissant à une place nouvelle, en demi-cercle, destinée à accueillir une fontaine (fig. 10).

La «maille Ducau» : plusieurs lotissements pour un projet

Comme le démontre Eric Coutureau, lotir et vendre était beaucoup plus intéressant que de louer à l'administration royale. Ainsi, héritant d'une parcelle également occupée par la pépinière royale, M^{lle} Billard Devaux suit rapidement l'exemple de son voisin : résiliation du bail de la pépinière et lotissement. Un plan d'alignement des voies nouvelles de 1784 est donné par les Trésoriers de France²² (fig. 11) : il s'agit d'un plan en grille du même type que celui de Nicolas de Moncheuil, mais établi selon la direction donnée par la rue du Jardin public. Le plan est amélioré d'une petite place circulaire (place Henri Barckhausen) à la rencontre de plusieurs rues, remarquable car exceptionnelle dans un contexte de spéculation où la volonté d'embellissement passe après la rentabilité.

Ce document est plus intéressant si l'on observe que les Trésoriers ont établi un projet de quadrillage sur l'ensemble de la maille urbaine à l'ouest du territoire compris entre le cours et la rue du Jardin public, qui s'urbanise selon la logique des Chartrons. Ce projet d'ensemble qui s'applique sur cinq propriétés distinctes (deux principales, Devaux et Frère, et trois ou quatre plus petites, fig. 6), apparaît sur un plan de la

ville de 1790 (fig. 12), complété de la prolongation de la rue Le Chapelier qui ne sera jamais exécutée. Si les voies alors prévues ne seront pas toutes ouvertes, ou buteront sur des obstacles fonciers, il apparaît que les Trésoriers répondent ici à l'attente de Tourny, qui leur reprochait violemment dès son arrivée à Bordeaux leur laxisme à l'égard des alignements des rues nouvelles et de leur raccordement à celles déjà existantes²³.

Le «triangle Rochambeau» : le prototype du lotissement de maisons à un étage bordelaises

Pierre Barrère, dans son ouvrage *Les quartiers de Bordeaux*, prend précisément comme exemple de lotissement «ordinaire» du XVIII^e siècle le «triangle Rochambeau». Il le considère comme le prototype de ceux qui suivent, tant du point de vue du dimensionnement des îlots que de l'architecture des habitations qui s'y installent.

Il écrit : «L'architecte Corcelles, un des plus actifs de cette période, trace les plans ; il fixe, peut-être sans s'en douter, les normes qui inspireront l'architecture de toute la ceinture des cours jusqu'au milieu du XIX^e siècle.», puis : «Là se crée le type de la maison urbaine à un étage ; au rez-de-chaussée, le couloir central sépare les salons sur la façade, la salle à manger et la cuisine vers l'intérieur ; à l'étage sont les chambres»²⁴.

Mais, si l'on peut suivre Pierre Barrère sur la première hypothèse, il est improbable que Corcelles, âgé d'à peine 15 ans en 1779, puisse avoir été l'auteur de ce quadrillage urbain. En réalité, il est probable qu'il n'ait fait qu'établir un état cartographié des ventes du lotissement en 1785²⁵.

19 Jean-Baptiste Mathieu Thibaut de Chanvallon quitte la Martinique après 1765. Intendant de Cayenne à partir de 1763, il est le principal accusé dans l'histoire malheureuse du peuplement de la Guyane en 1764, sera arrêté et emprisonné, puis réhabilité en 1781, après avoir été remis en liberté en 1776 (B. et Ph. Rossignol, «Compte rendu de lecture de Jacques Michel, *La Guyane sous l'Ancien régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, l'Harmattan, Paris, 1989», dans *Bulletin Généalogie et Histoire de la Caraïbe*, n°18, 1990, p. 178).

20 Eric Coutureau rapporte que c'est grâce à son mariage et à la dot de 40 000 livres, que Moncheuil peut acheter ce terrain.

21 Ils apparaissent en 1785 sur le plan des possessions de M. de Moncheuil, AM XXIV-A-2, repris fig. 13.

22 Ordonnance du 7 avril 1784, voir Eric Coutureau, p. 165.

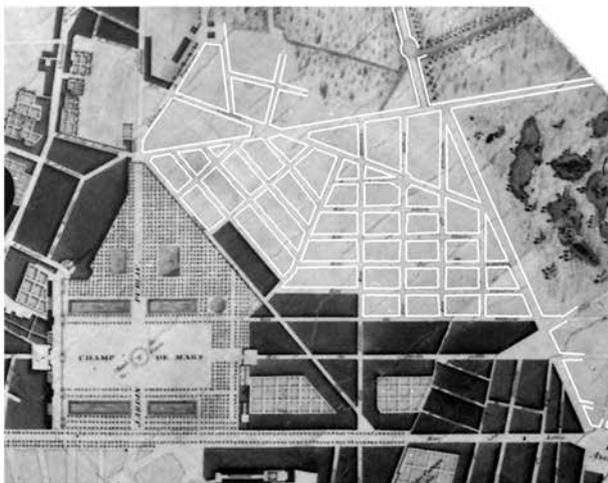
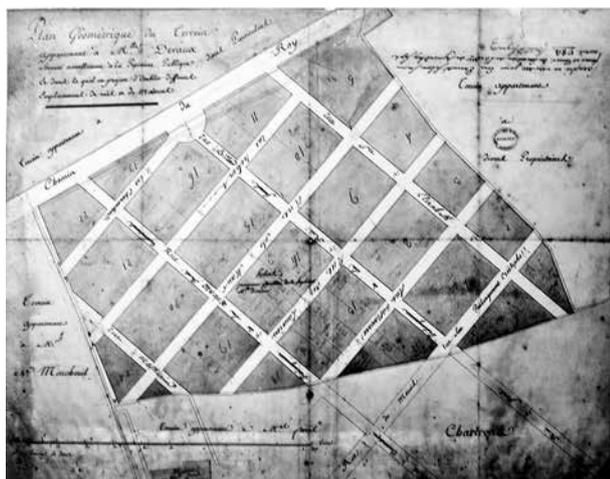
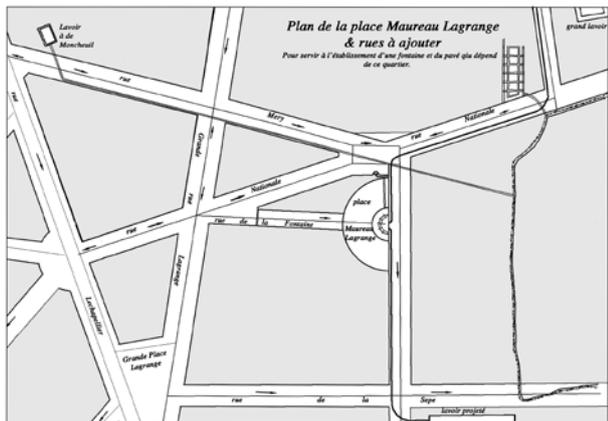
23 Jean-Louis Harouel, *L'embellissement des villes. L'urbanisme français au XVIII^e siècle*, Picard, Paris, 1993, p. 55.

24 Barrère, p. 42.

25 Si l'on en croit le petit dictionnaire biographique de Philippe Maffre et Jean-Pierre Bériac, dans *Le Bordelais néoclassique*, IACA, Bordeaux, 1983, p. 134, Corcelles (Armand ou Arnaud) est né en 1765 et mort en 1843, second prix de l'école Royale des beaux-Arts en 1783.

L'efficacité de la technique de la grille

Le «triangle Rochambeau» est défini entre la rue de la Course, les rues Le Chapelier et Lagrange, qui reprennent le tracé de l'ancien Chemin du Roy, et la rue Mandron qui emprunte la trace d'un chemin ancien encadré de fossés.



La technique du quadrillage est éprouvée depuis l'Antiquité, notamment pour dessiner les villes nouvelles, et par exemple dans la région même, pour organiser les bastides médiévales anglaises ou françaises. Ici la grille se compose sur le premier projet de quatre rues parallèles à la rue de la Course recoupées perpendiculairement par la rue Rochambeau et le tracé très léger d'une seconde rue (actuelle rue Crozilhac), parfaitement lisible sur le plan de Bordeaux de 1790 (fig. 12). Sur le plan de 1779 (fig. 8), la rue Mandron apparaît dédoublée par une seconde branche qui redresse sa ligne cassée en empiétant sur la propriété de la demoiselle Devaux (selon le tracé du plan de Lattré), mais la contrainte foncière l'emportera ici sur l'idéal des rues droites.

L'ensemble partage le triangle de base en îlots d'une même épaisseur correspondant à deux parcelles d'une vingtaine de mètres de profondeur destinées à accueillir deux maisons dos-à-dos. Ces rues sont toutes d'égal gabarit (24 pieds, soit environ huit mètres).

Entre 1790 et 1805, la régularité de la grille est perturbée par la nouvelle rue Danjou qui la coupe en biais pour aboutir à une entrée secondaire du jardin. Cette voie est plus large que les précédentes (9, 75 m) ; sans répondre à une nécessité de distribution des îlots, elle permet un accès nouveau et plus direct au jardin à partir de l'ouest. Deux raisons peuvent expliquer sa création. D'abord elle suit précisément le parcours d'une haie qui apparaît sur le plan de 1779 (fig. 8), limitant une partie de l'ancienne propriété de Chanvallon encore occupée par les pépinières royales en 1777 (fig. 7). Ensuite, dans la continuité de la rue A. Brutails, la rue d'Anjou valorise en la reliant plus directement au jardin public la partie originelle de la propriété Moncheuil, dont les lots se vendent mal. Elle génère une sorte de pendant à la place Barckhausen ouverte plus au nord sur la même voie, une articulation en demi-cercle qui apparaît clairement sur le plan de 1809 (fig. 10), mais dont il ne reste que l'ébauche, tant elle a été réduite.

Mais la rue Danjou n'a jamais été exploitée selon l'importance relative qui semble lui avoir été donnée par sa largeur et son aboutissement sur l'entrée du jardin, ni par la géométrie du

Fig. 10. - Plan de la place Maureau Lagrange et rues à ajouter, 1809 (dessin Ch. Callais d'après A.M.Bx, XXIV A-6). Sur la gauche du plan : projet du carrefour de la rue d'Anjou élargi en demi-cercle.

Fig. 11. - Plan géométrique du terrain appartenant à Melle Devaux servant actuellement de pépinière publique, selon lequel on projette d'établir différents emplacements de rues et de maisons, 1784 (A.M.Bx, XXIV A-9).

Fig. 12. - Bordeaux en 1790. Extrait du plan conservé aux archives municipales (XL A-300). Les projets de rues au nord du jardin Public ont été soulignés en blanc.

Fig.13. - Possessions de M. de Moncheuil :
parcelles vendues entre 1775 et 1785.
Dessin d'après le plan et la liste des ventes
établis par Corcelles
(A.M.Bx, XXIV A-22).
Rien n'est encore vendu sur
la partie originelle de la propriété.



parcellaire, ni par l'implantation du bâti sur ses rives. En effet elle ne se distingue absolument pas de ses voisines, mais induit des anomalies dans le découpage et le paysage qui en résulte, source parfois d'effets pittoresques par exception. À partir de cette structure de voies, le quartier va se «remplir» lentement, puisqu'en 1920 il ne sera pas encore complètement occupé.

Evolution du parcellaire : lotissements dans le lotissement

L'état des lieux établi par Corcelles en 1785

Le plan du lotissement de Moncheuil, que l'architecte Corcelles établit en 1785, donne l'historique des acquisitions par année depuis 1775.

Le premier découpage parcellaire du quartier répond dans sa géométrie à l'orthogonalité de la grille, sans aucune prise en compte des directions des rues Lagrange et Mandron, dont la prééminence structurelle est pourtant confirmée par leur largeur de 30 pieds. Chaque îlot est divisé en plusieurs parcelles dans le sens nord-sud, de superficies très inégales.

En 1775, douze lots sont vendus, en 1776 deux, en 1777 six, puis deux seulement entre 1778 et 1783. Ensuite les ventes reprennent avec onze en 1784 et vingt-six en 1785. Ces données confirment les descriptions d'Arthur Young en 1787 qui observe : «Dans les faubourgs on fait de nouvelles rues, d'autres sont déjà tracées et en parties bâties... elles ne remontent pas à plus de quatre ou cinq ans, c'est-à-dire à la paix ; et de la couleur de la pierre des constructions immédiatement antérieures on voit que cette activité avait cessé pendant la guerre. Depuis la paix elle est plus grande que jamais...»²⁶. Alors qu'Eric Coutureau émet l'hypothèse d'une relance de la dynamique des ventes des terrains de Moncheuil en 1784 par la toute nouvelle concurrence du lotissement Devaux, Pierre Barrère donne l'implication de la France dans la guerre d'Amérique comme une explication à la baisse des ventes entre 1778 et 1783 qui nous paraît plus vraisemblable. Les transactions sont à nouveau interrompues par la révolution et la confiscation des biens de Nicolas de Moncheuil (entre 1794 et 1795) et de la demoiselle Devaux (entre 1793 et 1801)²⁷.

²⁶ Pierre Barrère, p. 42.

²⁷ Eric Coutureau, p. 165.

Fig. 14. - Situation des parcelles acquises par ceux qui ont acheté plusieurs terrains à bâtir dans le lotissement de Moncheuil. Dessin d'après le plan et la liste des ventes établis par Corcelles (A.M.Bx, XXIV A-22).

Outre le rythme des ventes, l'emplacement des parcelles (fig. 13) est symptomatique de l'évolution «naturelle» de l'urbanisation et des stratégies d'acheteurs qui sont pourtant dans leur grande majorité de milieu modeste (artisans, commerçants, employés²⁸). Le succès de la rue la plus prestigieuse, la rue de la Course qui fait face au jardin, est très net. Les premières ventes occupent toutes le premier îlot à l'est. Ce sont ici des parcelles clairement destinées à être bâties par leur propriétaire : entre six et neuf mètres de largeur sur une profondeur de vingt mètres égale à la moitié de l'îlot, elles sont conformes à celles des maisons de ville à étage qui vont caractériser l'habitat bordelais pendant tout un grand XIXe siècle. En 1784 et 1785, malgré les clauses du lotissement²⁹, qui laissent un maximum de 15 mois aux acquéreurs pour construire du côté de la façade, les acquisitions concernent des parcelles beaucoup plus vastes, destinées à faire l'objet de lotissements à leur tour, et non à la construction immédiate. Ces grandes parcelles occupent presque toutes les têtes d'îlots, présentant l'intérêt d'ouvrir sur trois rues. Certains acheteurs misent sur l'avenir du quartier : en 1784 et surtout 1785, les mêmes achètent deux ou trois de ces grands terrains (fig. 14) ; Moreau-Lagrange par exemple acquiert les parcelles ouvrant sur la place qui adoptera son nom.

Le plan cadastral de la Restauration

Le plan parcellaire de 1820 (fig. 15) met en évidence la logique d'évolution du quartier, qui est globale, et non relative à chaque opération foncière : la ville se construit du centre vers la périphérie, et des voies majeures aux plus modestes. Le cours de Verdun est déjà construit entièrement, des terrains Mitchell au sud (le triangle Mitchell est presque terminé) à la nouvelle extension des Chartrons au nord, en passant par les terrains de



- Guillaume Baubé (n°3 en 1775, n°26 en 1784)
- Antoine Gibert et Antoine Sillol (n°4 en 1775, n°17 en 1777)
- Pierre Durban (n°8 en 1776, n°33 en 1784)
- Jean Maréa (n°9 en 1775, n°20 en 1779 et 1785)
- Jacques Macquet (n°16 en 1777, n°18 en 1777, revendue au Sr de Lamé, n°19 en 1777)
- Guillaume Giraud (n°25 en 1784, n°44 en 1785)
- Henry Thuilier (n°39, 45 et 47 en 1785)
- Guillaume Moreau-Lagrange (n°42, 43 et 48 en 1785)

Frère et Bretoux et la rue de la Course. Celle-ci, ainsi que les deux autres pénétrantes dans le quartier, les rues Traversière (Albert Pitres) et la rue Frère, sont construites jusqu'à une ligne virtuelle sud-nord, située au niveau de la rue Saint-Maur.

Dans le lotissement de Moncheuil, quelques constructions sur la rue Vergnaud répondent dos à dos à la première rangée de maisons de la rue de la Course, mettant en évidence la vague de croissance partant du Jardin public vers le nord qui accompagne celle avançant du cours vers l'ouest.

28 Eric Coutureau, p. 169.

29 Rapportées par Eric Coutureau, p. 170.



Fig. 15. - Etat des lieux en 1820 (1846 pour la partie ouest, située alors sur la commune du Bouscat), d'après le plan cadastral conservé aux archives municipales de Bordeaux (50 G).

Ailleurs les constructions sont sporadiques, avec un noyau sur l'ancien chemin de Figureau à l'ouest, ou sur les rues Lagrange et Mandron. La géométrie du découpage parcellaire soumise à l'orthogonalité de la grille se déforme rarement sous l'influence de ces voies.

Quelques-uns des grands terrains achetés en 1785 se sont subdivisés à leur tour. Les parcelles non construites sont traversantes d'une rue à l'autre. L'ensemble est encore peu construit ; la propriété originelle de Nicolas de Moncheuil notamment, trop éloignée du centre urbanisé, a peu de succès.

L'évolution du lotissement d'après le plan cadastral de 1866

Les liens du quartier au Jardin public sont modifiés au milieu du XIXe siècle par la création de la rue d'Aviau, et la prolongation dans le même temps de la rue Mandron jusqu'à la rue Ducau. Il en résulte la perte du vis-à-vis direct de la rive déjà bâtie de la rue de la Course avec le jardin, mais en même temps un élan nouveau pour l'ensemble du quartier.

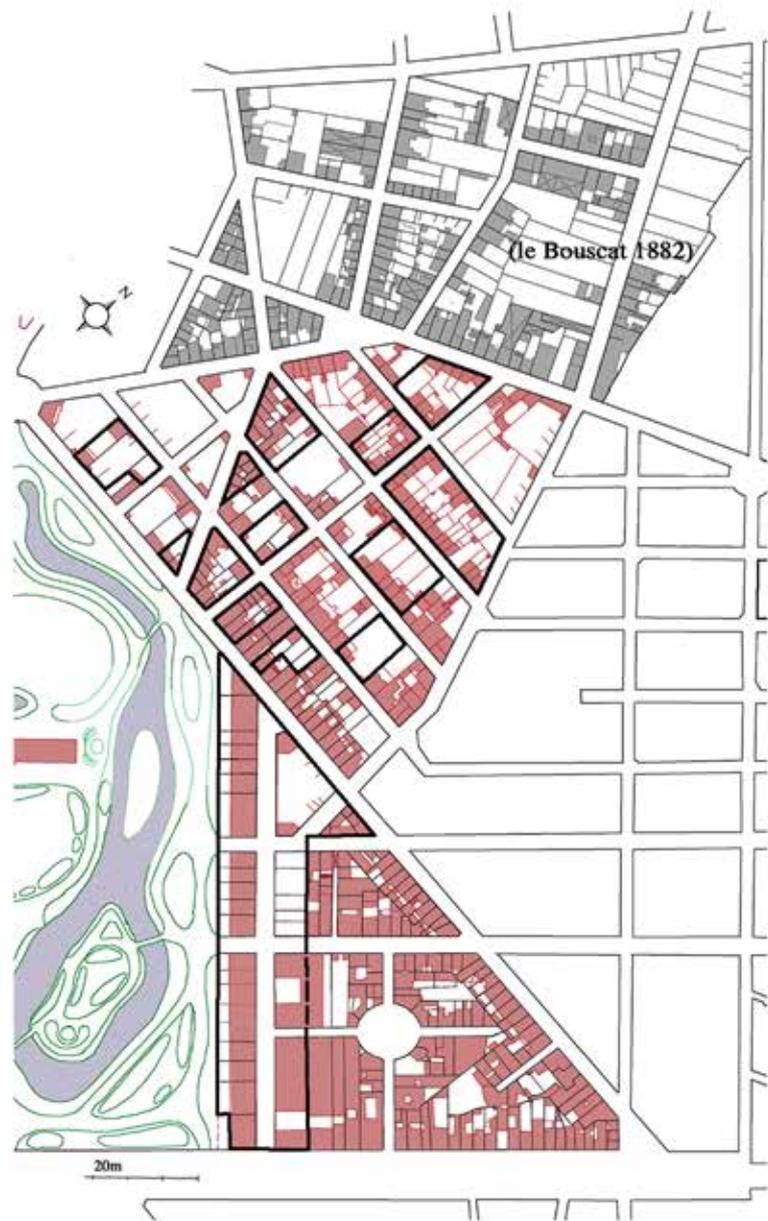


Fig. 16. - Etat en 1866 (1882 pour la partie située alors sur la commune du Bouscat) : évolution du lotissement de Moncheuil par redécoupage parcellaire, désenclavement du lotissement de la place Mitchell par le percement de la rue d'Aviau. Les parties cernées en noir mettent en évidence les zones modifiées depuis 1820, outre la zone du Bouscat qui s'est considérablement urbanisée entre 1846 et 1882.

Les parcelles les plus vastes ont toutes été découpées (fig. 16).

Les îlots les plus denses présentent deux séries de parcelles étroites nord-sud dos-à-dos, interrompues aux extrémités des îlots par une rangée se retournant sur les rues perpendiculaires, généralement très peu profondes. L'irrégularité de la ligne de partage centrale des îlots montre que, si cette logique est adoptée en principe, sa mise en œuvre s'adapte à la demande.

Le quartier se construit à partir de ses franges nord et est, jusqu'à la limite de la rue Danjou dont l'une des rives est bâtie.

Les îlots de la partie centrale bien qu'ayant subi de nouvelles divisions, se composent encore de parcelles larges et traversantes, alors que le triangle entre la rue d'Anjou et la rue Le Chapelier reste peu investi.

Les matrices cadastrales de 1870³⁰ décrivent un quartier majoritairement occupé par des habitations à un étage. La rue de la Course, parce qu'elle fait face au Jardin public, est limitée par des immeubles de trois ou quatre niveaux. Quelques

30 Matrices 1870, groupes 21 et 34, A.M. Bx.

entrepôts, chais, écuries et ateliers d'artisans sont également installés dans le quartier. Les commerces occupent de préférence la rue Mandron.

Le XXe siècle

Le processus de densification se poursuit au XXe siècle. De nouveaux découpages des propriétés les plus importantes apparaissent sur le plan de 1920 pour aboutir à l'urbanisation complète du quartier (fig. 17). Deux îlots conservent partiellement la singularité de parcelles plus larges et parfois encore traversantes, qui s'explique par la permanence d'activités artisanales ou d'entrepôts.

Le retournement des rangs de parcelles sur les rues nord-sud est à peu près systématique, de façon à leur construire un front bâti continu. Quelques parcelles d'angle adoptent pourtant des formes approximativement carrées ou triangulaires, offrant la possibilité de deux façades équivalentes en plan.

La dialectique ville / architecture : équivalence des rues de la grille

Le principe de l'organisation de maisons ou d'immeubles en bandes implantés à l'alignement et qui, dos-à-dos, forment un îlot, induit de résoudre le problème du «retournement» aux angles entre deux rues. La forme des parcelles dans ces angles peut donner des indices sur l'orientation privilégiée de l'immeuble qui s'y implante. Dans le «triangle Rochambeau», seules les rues de la Course et la rue Mandron se distinguent des autres. En effet, sur ces rues, les immeubles d'angle orientent leur façade principale sur ces voies. Toutes les autres rues, celles composant la quadrillage et la rue Danjou, sont considérées comme de même niveau hiérarchique dans la ville. En effet, quelle que soit la forme des parcelles d'angle entre deux rues, l'immeuble présente le plus souvent deux façades équivalentes, et son entrée se situe sur l'une ou l'autre rue indifféremment. Enfin, les «creux» produits par les jardins ou cours des maisons d'angle sont dispersés (fig. 17).

D'autres quartiers de maisons de ville plus récents mettent en scène assez systématiquement et de façon plus «savante» les immeubles d'angle. En effet, dans ces cas, la composition des façades permet d'identifier clairement la hiérarchie des espaces publics.

Sauf sur la rue de la Course, formant le front du Jardin public, les rues présentent des rives à l'épannelage «en dents de scie», entre rez-de-chaussée et deux étages, très irrégulier, avec une grande majorité de maisons à un étage. Ces constructions, presque toutes reconstruites au XIXe siècle sont généralement modestes, la proximité du Jardin public ayant

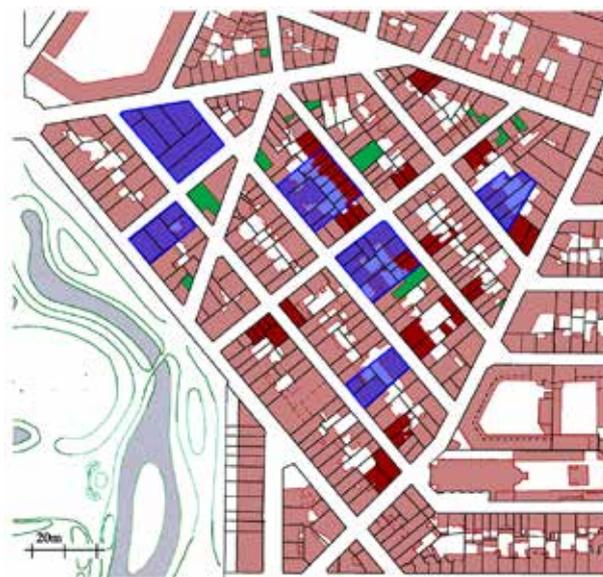


Fig. 17. - Etat actuel. Les parcelles teintées en bleu ont été redécoupées depuis 1920. Les constructions plus sombres sont des opérations groupées repérables in situ (façades identiques), alors que le vert représente les «creux» sur la rue (jardins et cours).

limité son influence aux îlots de la rue de la Course. Le petit triangle isolé issu de la rencontre entre la rue Danjou et la grille est investi par une demeure avec pavillon de jardin, atypique dans ce contexte.

On observe quelquefois en parcourant les rues, des «opérations groupées», lorsqu'un même propriétaire a construit plusieurs maisons aux façades identiques, mais non nécessairement de dimensions égales, avant de revendre ou de louer (fig. 17).

La pratique très ancienne et efficace du quadrillage s'avère capable de gérer spatialement et économiquement un territoire assez grand : le dimensionnement des îlots est strictement adapté à celui des parcelles de maisons dont on a alors besoin, mais la souplesse du système lui permet de s'adapter à d'autres fonctions. L'accident formel provoqué par la rue Danjou, le carrefour en patte d'oie qu'elle induit à son origine sur la rue le Chapelier, ou encore le triangle vide entre la rue Le Chapelier et la rue Lagrange, qui auraient pu devenir des lieux de création de «différences» ou «d'événements» architecturaux, n'ont aucune incidence sur le traitement formel des constructions. Au projet il manque la dimension de la «voluptas», relativement à la seule «commoditas» ici privilégiée. Seules les pratiques urbaines ne s'y trompent pas, puisque les commerces se sont installés sur la petite place triangulaire de la rue Lagrange.

Les «lotissements Mitchell» : embellir la ville

Une partie du territoire nécessaire à la mise en œuvre du projet de Tourny appartenait à la veuve de Pierre Mitchell, dont nous avons évoqué plus haut la ténacité. Ce verrier irlandais avait installé sa première manufacture en 1723 aux Chartrons, sur le chemin longeant la lisière nord du glacis du château Trompette. Jusqu'en 1739, l'année précédant celle de sa mort, il avait ensuite enrichi son capital foncier en acquérant des terrains qui s'étendaient de part et d'autre de l'actuel cours de Verdun, dont l'ouverture a pour conséquence la division en deux de ses propriétés. À l'est, une portion de territoire entoure les bâtiments de sa verrerie, bordée par deux axes importants : le tout nouveau cours de Verdun et le «Pavé des Chartrons», qui constitue la limite entre le glacis du château et le faubourg des Chartrons. À l'ouest sur le cours de Verdun, les transactions avec Tourny ont laissé aux Mitchell une parcelle de forme approximativement triangulaire, longée au sud par le Jardin public et traversée par la rue du même nom. Au nord, l'ensemble est isolé du réseau viaire par la rive à bâtir de la rue de la Course. François-Patrice Mitchell, fils de Pierre, entreprend quelques années plus tard de lotir son terrain divisé en deux parties, en dirigeant deux opérations, la première sur le cours Xavier Arnozan, la seconde le long du Jardin public. Bien que nous nous intéressions à la rive ouest du cours de Verdun, il n'est pas possible de passer sous silence le lotissement oriental de Mitchell.

Le lotissement du cours Xavier Arnozan : un programme architectural d'initiative privée

Le quartier des Chartrons s'est développé à partir du château Trompette et de la ligne des quais, pour des raisons commerciales et fiscales³¹. La rue Notre-Dame permet d'irriguer une deuxième épaisseur de tissu urbain qui se développe d'abord autour du couvent des Carmes implanté en 1626 puis au XVIII^e siècle autour de la verrerie, première installation industrielle dans le faubourg. Les riches négociants du quartier unissent leurs efforts à ceux de Tourny pour changer le visage de cette partie de la ville. Entre 1750 et 1780 la façade des quais se régularise selon un plan d'alignement et le Pavé des Chartrons est investi par la bourgeoisie commerçante qui se met en représentation dans la ville à travers les façades de ses hôtels.

Dès 1739 le développement rapide du quartier avait incité Pierre Mitchell à spéculer en obtenant du roi l'autorisation de construire en bordure du Pavé³². La mort de Mitchell interdit la mise en œuvre de son idée qui est reprise en 1762 par le propriétaire voisin, le conseiller au parlement de Bordeaux Pierre-Henry Dumas de Laroque, qui obtient à son tour l'auto-

risation du roi de construire en bordure du Pavé, jusqu'à la rue Notre-Dame, avec pour seules contraintes le respect de l'alignement et la hauteur maximale de 42 pieds pour des raisons d'ordre militaire. L'architecte Etienne Laclotte donne à Dumas le plan du lotissement en 1764. Tous les lots sont vendus en un peu plus d'un an. La première construction conçue par Laclotte est le point de départ de l'idée d'un programme architectural à l'image des ensembles construits sous l'autorité de l'intendant avec son architecte André Portier, mais portée ici par l'initiative privée d'une riche bourgeoisie et soutenue par l'ambition de Laclotte. En outre, l'architecte propose une interprétation savante du type architectural des Chartrons grâce à un dispositif de double accès aux parcelles³³.

En 1771, François-Patrice Mitchell, renouant avec le projet de son père et à l'exemple de Dumas, demande à Laclotte de produire le plan du lotissement de ses terrains qui permettra de terminer la façade du cours. Il avait négocié avec la ville que lui soit rétrocédé, lors des échanges, le triangle formant l'angle entre le pavé et le cours de Verdun (fig. 2). Malgré le coût des parcelles, environ le double de celui des terrains de Moncheuil³⁴, le succès de l'opération (tout est vendu en deux ans) est identique à celui emporté par les lots de Dumas. Cette fois, l'uniformité architecturale est imposée comme l'une des clauses de l'acte de vente : il fallait «se conformer dans la façade des édifices ... à l'ordre d'architecture et de décoration qui est observé dans les autres bâtiments qui l'avoisinent le long des allées...»³⁵.

Ainsi l'ambition d'un groupe social, accompagnée de celle d'un architecte, a mis en œuvre un ensemble architectural que l'autorité publique a souvent eu des difficultés à imposer, à Bordeaux ou ailleurs. La chronologie des deux lotissements qui se suivent dans le temps et sont mis en œuvre par deux propriétaires différents fait la démonstration d'un cas exceptionnel où les liens entre opérations sont non seulement assurés par une voirie commune, mais encore par l'unité architecturale des constructions qui la bordent. Seule la lecture du plan cadastral peut laisser deviner les limites des deux propriétés initiales.

31 La formation et l'évolution du faubourg des Chartrons, ainsi que l'étude de la typologie architecturale très particulière qui y domine a fait l'objet d'un mémoire de fin d'études en 1987, par Agnès Liguard, Ecole d'Architecture de Versailles, sous la direction de David Mangin.

32 Une lettre de Choiseul à Pierre Mitchell témoigne de l'initiative de l'industriel (A.D.Gir., G 2943).

33 Voir l'étude d'Agnès Liguard citée plus haut.

34 Eric Coutureau, p. 169.

35 Citation donnée par Christian Taillard (1987), acte de vente passé devant le notaire Rideau le 10 août 1772, A.D.Gir. 3E 23418). L'histoire de la formation du Pavé des Chartrons y est étudiée, pp. 188-190.

L'urbanisation des terrains de la verrerie se poursuit par une rangée de parcelles sur le cours de Verdun. Le percement de la rue Constantin en 1790 et celui en 1831 de la rue de la Verrerie (la manufacture a été déplacée plus au nord, à Bacalan, en 1790) terminent l'opération.

Le lotissement de la place Mitchell : dessin savant à dessein spéculatif

Mitchell organise une seconde opération immobilière le long du Jardin public en traçant deux rues perpendiculaires destinées à distribuer des parcelles à bâtir sur son deuxième terrain entre le jardin et l'arrière de la rue de la Course. La première relie la rue du Jardin public au cours de Verdun dans le sens est-ouest. La seconde est en réalité formée de deux impasses, qui butent sur l'arrière de la rangée de maisons de la rue de la Course vers le nord et sur le manège du Jardin public vers le sud. La croix formée par les deux voies n'est pas centrée sur le terrain, laissant la place à une plus grande épaisseur sur le cours de Verdun.

Mais les parcelles se vendent moins bien que sur le Pavé des Chartrons et Mitchell propose aux jurats d'installer une place de marché à l'intersection des deux rues, comptant sur l'effet moteur d'une telle réalisation. Ce projet n'intéresse pas la ville qui a déjà le projet d'installer un marché sur la place Picard, plus au nord sur le cours de Verdun. Pourtant, Mitchell fait tracer une place ovale, bien que faisant remarquer à la jurade l'effort financier considérable que cet embellissement implique³⁶. Un plan dressé en 1785 montre que les constructions se sont d'abord installées le long des espaces publics les plus prestigieux, sur le cours de Verdun et le long du Jardin public. Ces parcelles sont parmi les plus larges et profondes du quartier et elles apparaissent brutalement découpées par l'ovale de la place nouvelle.

Les lots se vendent lentement, mais la situation urbaine est plus favorable que celle des quartiers plus à l'ouest, et en 1820 toutes les parcelles sont occupées (fig. 15). Le lotissement Mitchell se fonde dans l'urbanisation du front de la rue de la Course, mais son emprise est presque partout encore décelable.

Dans tous les cas d'angle, l'orientation des parcelles et des bâtiments qui y sont construits confirment ou même identifient la hiérarchie des rues.

Le plan cadastral de 1866 (fig. 16), outre quelques opérations de densification par redécoupage de grandes parcelles, met en évidence les transformations du quartier par l'ouverture de la rue d'Aviau. Cette rue nouvelle complète le dispositif par la mise en œuvre d'un projet urbain. Elle remplace une juxtaposition simple entre le jardin et le lotissement par une interface

savante entre le jardin et la ville. L'impasse qui butait autrefois contre le mur du manège du jardin s'ouvre désormais sur la rue d'Aviau, alors qu'un nouveau front bâti tourne l'ensemble vers la rue prestigieuse.

Malgré l'effort de composition mis en œuvre par le dessin de la place ovale dessinée au centre du lotissement, le terrain n'avait pas, dans son état initial, les capacités formelles de se relier solidement au reste de la ville autrement que par sa façade sur le cours de Verdun. Seule l'ouverture de l'impasse sur le Jardin public, accompagnant presque un siècle plus tard la percée de la rue d'Aviau, permettra d'intégrer et de fondre l'opération dans le tissu urbain. Mais les dimensions modestes de la place, son architecture irrégulière, et ses accès étroits lui conservent son caractère local de «cour urbaine» d'un quartier résidentiel qu'elle identifie et caractérise.

Le retour à la ville monumentale : embellissement et spéculation par la rue d'Aviau

Le Jardin public, trop coûteux à entretenir dans un site encore mal assaini, est assez rapidement délaissé. Il sert de lieu de réunions populaires pendant la Révolution, puis de champ de manœuvres. Depuis le début du XIXe siècle, la bourgeoisie réclame la réhabilitation du jardin. Après quelques projets qui n'aboutissent pas, le maire Guillaume Brochon confie la mission à Charles Burguet, architecte de la ville. À la recherche de fonds pour financer le projet, la ville commence par vendre les arbres abattus pour mettre en œuvre le nouveau jardin, dessiné à l'anglaise. En 1848, la décision est prise de vendre pour la lotir une partie du jardin, une lanière au nord, la lisière la plus irrégulière du jardin. Une ordonnance suit le conseil municipal du 19 mai 1848. Plusieurs arguments appuient la décision : une rue nouvelle permettra d'irriguer mieux le quartier, sans que le jardin ne soit réduit de façon importante (on en vend un peu plus d'un hectare et il en restera neuf) ; en outre, « il n'est pas douteux que les emplacements bordant le Jardin public où pourront être élevées de délicieuses habitations seront recherchés et qu'il en sera offert un prix supérieur à celui d'estimation établi sur les ventes qui se consomment maintenant dans le voisinage»³⁷.

Sur la bande de 35 mètres parallèlement au manège soustraite au jardin, le principe alors adopté est celui d'une rue de 10 mètres de largeur, séparée du Jardin public par une grille et bâtie sur son autre rive de maisons alignées derrière une rangée

36 Lettre de Mitchell aux jurats, rapportée par Eric Coutureau, A.M.Bx, HH 55.

37 Conseil municipal du 19 mai 1848 (A.M.Bx).

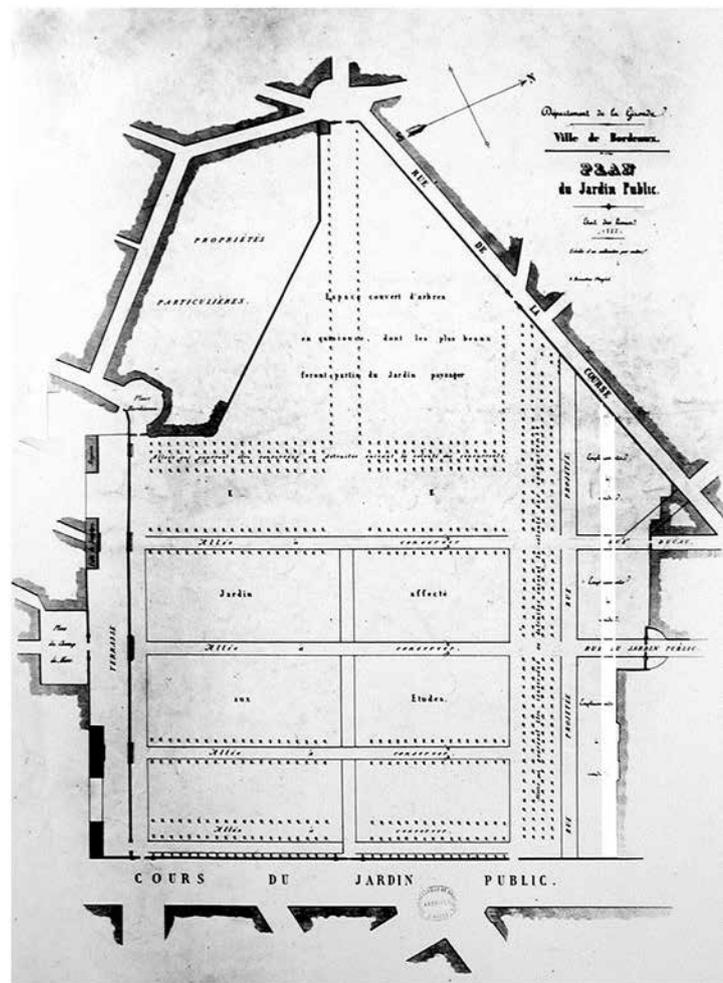


Fig. 18. - Plan du premier projet de la rue d'Aviau (A.M.Bx, XXII D31).
Le tracé définitif est indiqué en blanc.

de jardins privés, clos sur la rue par une grille uniforme. Mais certains conseillers municipaux s'inquiètent de l'aspect d'une rue entre deux grilles, tandis que d'autres défendent l'idée d'un alignement des constructions sur rue, sans programme architectural. Cette dernière solution, qui reprend finalement la relation rue / jardin déjà établie en haut de la rue de la Course, est adoptée.

Il semble que l'année 1855 soit l'année charnière entre la première intention ci-dessus décrite et le projet réalisé. Le plan de l'état des lieux de 1855 (fig. 18) correspond à la décision de 1848 : la rue distribue une épaisseur de terrains à bâtir le long du lotissement Mitchell ; la rue Mandron est prolongée jusqu'à la rue Ducau, mais le manège est toujours dessiné et il n'est ainsi pas prévu d'ouvrir sur la nouvelle rue l'impasse du lotissement Mitchell.

Peu de temps après, il est décidé de rentabiliser davantage l'opération tout en mettant en œuvre une relation formellement nouvelle entre le jardin et la ville. En même temps que l'opé-

ration immobilière se met alors en place un véritable projet d'embellissement, établissant un lien étroit entre la réhabilitation du jardin et le lotissement dont l'objectif est désormais de construire un fond de scène au jardin.

La rue nouvelle est déplacée vers le nord, dans l'intention de bâtir ses deux rives (fig. 18 et 16). Côté ville, une bande à bâtir à l'alignement de la rue nouvelle, contre le quartier Mitchell, permet de désenclaver ce lotissement ; le projet pose la question de la démolition partielle ou totale du manège en mauvais état. À la fin de l'année 1858, la commission des travaux publics établit un rapport sur le sujet. Plusieurs hypothèses sont évoquées. La conservation partielle présente, outre l'inconvénient du transport des fumiers par la rue du Jardin public, celui d'une façade sans intérêt : « Cette longue façade à peu près dénuée d'architecture, d'un aspect froid, comparée aux façades des maisons formant l'autre côté de la rue, produirait certainement à l'œil l'effet le plus fâcheux ; elle éloignerait de cette belle voie le mouvement et la vogue qui lui sont

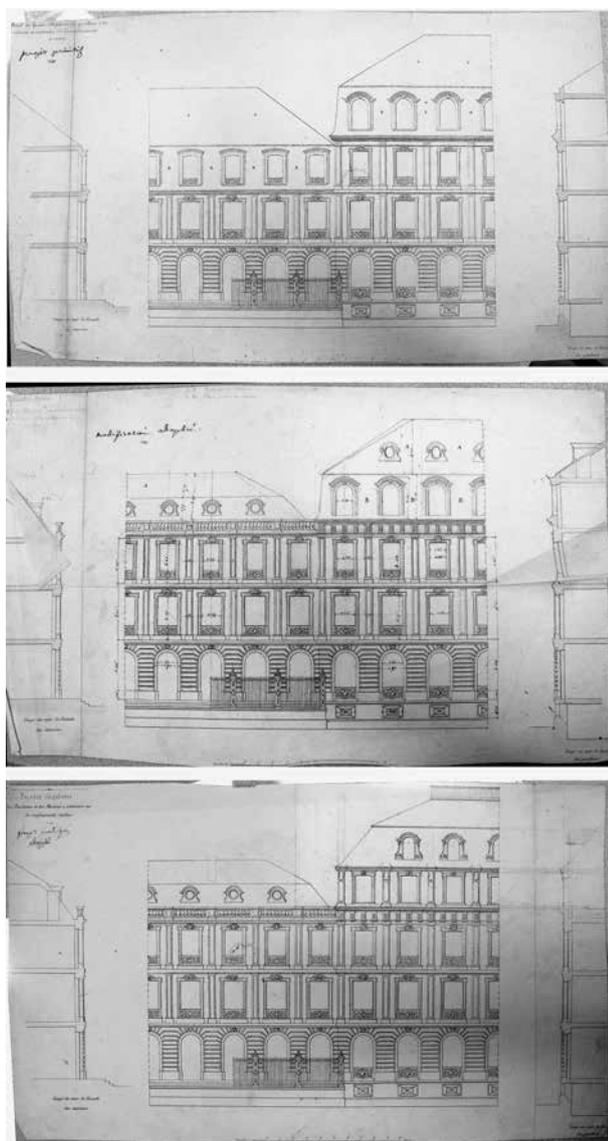


Fig. 19. - Les projets successifs des façades à programme de la rue d'Aviau, par l'architecte de la ville Charles Burguet (A.M.Bx, XXII D-143).

réservés. Il est d'ailleurs hors de doute que ce résultat pèserait lourdement sur la valeur des terrains que la ville possède encore dans cette rue et pour lesquels il ne s'est pas présenté d'acquéreur dans le concours récemment ouvert»³⁸.

Le second projet propose de déplacer l'équipement complet dans le triangle appartenant à la ville en haut de la rue d'Aviau, en ménageant à la façade sur cette rue «un aspect qui rappellera les maisons particulières». Enfin, la commission

met en évidence tout l'intérêt qu'il y a à «vivifier» le quartier par l'ouverture de l'impasse Mitchell jusqu'à la nouvelle rue. Le lotissement Mitchell est ainsi désenclavé, presque cent ans après sa création.

Un peu plus à l'ouest dans la rue, sur deux anciennes parcelles du lotissement Mitchell fondues avec une parcelle du nouveau lotissement, l'architecte P. A. Labbé construit entre 1861 et 1867 l'hôtel des Archives Départementales, qui tient encore ses fonctions originelles.

Côté jardin se met en place une opération de prestige : en empiétant un peu plus que ce qui était d'abord prévu sur le jardin, une rangée d'hôtels particuliers doit se construire sur une épaisseur de 17 mètres à partir de la rue ; ils ordonnent leur façade programmée sur le Jardin public, dont ils sont séparés par un jardin privé de huit mètres de profondeur, clos d'une grille. Dans le même temps sont réservés aux nord et au sud du jardin, sur le cours de Verdun, deux emplacements de 17 mètres sur 24, afin de construire deux pavillons symétriques reliés par une grille sur le cours.

Les lots à bâtir sont vendus aux enchères. Les prix comprennent le coût du pavage et la moitié de celui des trottoirs (l'autre moitié est prise en charge par la ville, qui prévoit aussi d'installer un canal sous la rue pour l'écoulement des eaux pluviales et ménagères). Les acquéreurs s'engagent à construire dans les deux années qui suivent l'achat du terrain, sous menace d'amende.

En 1856, la vente a déjà rapporté un excédent sur le budget prévisionnel et la ville acquiesce à la demande des propriétaires de faire l'avance du coût des grilles sur le jardin des lots encore libres³⁹.

Les prescriptions architecturales, fixées par ordonnance du 10 mars 1856, sont très précises. Les niveaux d'implantation sont fixés à 1,60 mètre au dessus du trottoir pour le rez-de-chaussée qui se trouve ainsi à 0,65 mètre au dessus du niveau du jardin. Il est précisé que les cuisines pourront ainsi être aménagées dans le soubassement et que l'égout sera suffisamment profond pour récolter leurs eaux.

La façade sur le jardin doit être construite selon une modénature imposée, ainsi que les retournements des immeubles implantés aux angles. Les pavillons sur le cours ont trois façades imposées et la partie supérieure de la quatrième, au-dessus des maisons attenantes. Les dessins des grilles des

38 Rapport de la commission municipale des bâtiments publics, 20 décembre 1858 (A.M.Bx, 13D 52).

39 A.M.Bx, 13D 26.

jardins et celles qui doivent clore les fenêtres du soubassement des pavillons terminaux sont aussi donnés. Les grilles d'accès au jardin à partir des rues du Jardin public et de la rue Ducau sont aux frais des propriétaires des parcelles adjacentes. Il n'est pas autorisé de ménager des accès directs des parcelles privées au Jardin public.

Du côté rue d'Aviau, il est possible de construire au goût de chacun, mais sans qu'aucun élément ne dépasse du faîtage de la toiture en ardoises.

Le dessin de la façade sur le jardin a fait l'objet de trois projets successifs (fig. 19). Devant le dessin de Burguet, un conseiller municipal regrette la trop forte référence à l'architecture des places de Portier du XVIII^e siècle. La façade de l'hôtel Lisleferme avec ses balcons qui est déjà en façade sur le Jardin public lui semble un modèle plus intéressant. Mais on lui oppose que le modèle serait trop monumental et trop coûteux pour les acquéreurs.

Pourtant, l'élévation sur le jardin sera changée par deux fois, pour des formules plus coûteuses, mais réclamées par les propriétaires. En 1856 les acquéreurs argumentent leur demande d'un véritable deuxième étage en remplacement des combles à la Mansard, car ils ont étudié leurs plans et des pièces nobles seront installées à ce niveau ; les murs biais acceptables pour des logements secondaires qu'on situe habituellement dans les combles ne conviennent pas. Burguet propose une solution agréée par les acquéreurs, comprenant un réel second étage ourlé d'une balustrade qui assure la liaison avec les combles. Même plus dispendieuse, cette solution donne plus d'ampleur et de monumentalité à la façade et elle présente l'intérêt d'être plus rentable à terme. Enfin, en 1857, c'est au tour des acquéreurs des emplacements réservés aux pavillons de se référer à la demande de leurs voisins pour obtenir une nouvelle organisation de la façade avec un étage noble supplémentaire⁴⁰.

Véritable projet urbain, la construction de la rue d'Aviau achève d'organiser le site par une opération équilibrant aspects urbains et architecturaux, intérêts publics et privés, en attirant l'investissement. Le lotissement agit à la fois au niveau global de la ville en dessinant une façade monumentale au Jardin public, et au niveau local, en désenclavant le quartier Mitchell.

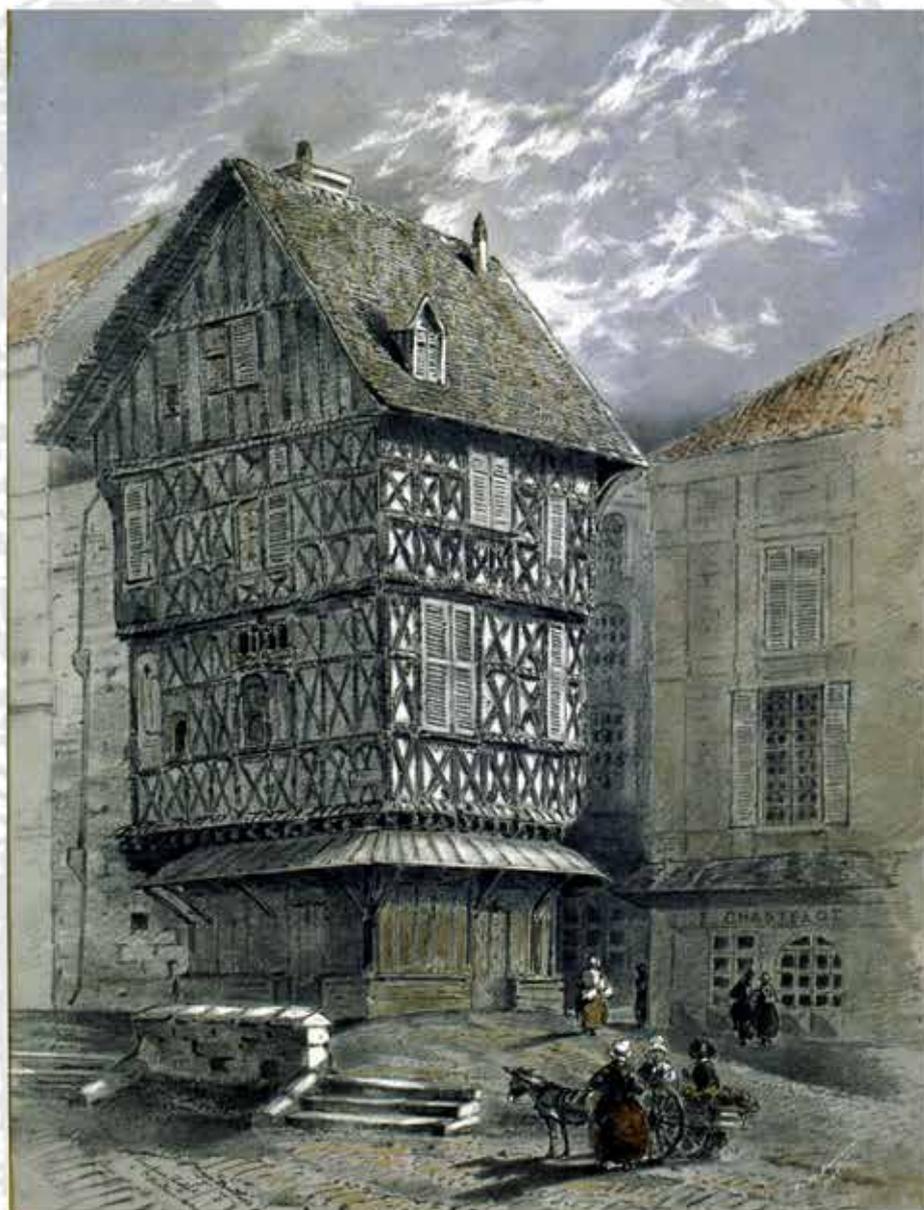
Le quartier du Jardin public présente finalement des paysages variés, mais non nécessairement liés à la lecture des différentes opérations de lotissements qui l'ont composé avec le temps. En effet, chacun se confond avec son voisin par différents moyens formels : le lotissement Mitchell est totalement intégré par son parcellaire du côté de la rue de la Course, puis de la rue d'Aviau, tandis qu'ailleurs, ce sont les rues qui sont à la fois liens et limites ; les rues du Jardin public et Ducau soudent le lotissement Mitchell à l'ensemble Ducau. Le prolongement de la rue Mandron relie le quartier Rochambeau à l'une des entrées importantes du Jardin public. Ailleurs, les liaisons sont plus discrètes ; par exemple, les pans coupés des îlots des rues de la maille Ducau assurent une courte continuité avec les rues de la grille Rochambeau.

Les anomalies du découpage créent ou permettent l'exceptionnel : installation d'équipements, impasses d'accès dans un tissu trop profond, édifices atypiques.

C'est une perception d'ensemble qui domine maintenant, qui se réfère au Jardin public et aux grands axes primaires comme éléments majeurs. Avec les grands équipements (hôtel des archives départementales, lycée), les immeubles les plus hauts et les plus riches sont en façade du Jardin public, rue de la Course et place Longchamps, rue d'Aviau et sur une faible épaisseur de tissu urbain. Les lieux de culte et les écoles ont été installés le plus souvent sur la voirie «secondaire» du quartier dont le cœur, où subsistent quelques activités artisanales, conserve son caractère relativement modeste et résidentiel.

40 A.M.Bx, 12D 38.

REVUE ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX



TOME XCVII
ANNÉE 2006

Revue publiée par la Société Archéologique de Bordeaux
avec le concours de la Municipalité de Bordeaux,
du Conseil général de la Gironde
et de la Direction régionale des Affaires culturelles d'Aquitaine

<i>L'archéologie girondine en 2006</i>	3
Opérations archéologiques à Bordeaux	3
Opérations archéologiques dans la CUB	8
Opérations archéologiques en Gironde	13
Programmes collectifs de recherche concernant la Gironde	42
Bibliographie 2006 de l'archéologie en Aquitaine	45
Carte de localisation et tableau général des opérations archéologiques de 2006 en Gironde	54
Ezéchiel JEAN-COURRET, <i>«Civitas Burdegalensis genuina descriptio» :</i> <i>une représentation de Bordeaux vers 1525-1535</i>	57
Marie-Hélène MAFFRE, <i>Le patrimoine architectural de Lormont :</i> <i>quelques éléments caractéristiques</i>	87
Marc FAVREAU, <i>Etude d'un document inédit intéressant l'histoire de l'art bordelais :</i> <i>l'inventaire du château de Cadillac de 1652</i>	101
Vincent JOINEAU et Sébastien POTTIER, <i>L'approvisionnement en farines de Bordeaux à l'époque moderne :</i> <i>l'exemple du moulin du Pont à Barsac</i>	127
Jean-François FOURNIER, <i>Notes relatives à une peinture représentant la Visitation</i>	141
Pierre COUDROY DE LILLE, <i>Biographie de François de Voigny</i>	143
Xavier ROBOREL DE CLIMENS, <i>Un lotissement de la fin du XVIIIe siècle : Peyreblanque</i>	149
Chantal CALLAIS, <i>Les quartiers nord du Jardin public à Bordeaux : variations sur le thème du lotissement</i>	153
Sylvain SCHOONBAERT, <i>Le lotissement de l'îlot Mestrezat à Bordeaux (1853-1923)</i>	177
Laetitia BARRAGUÉ, <i>La construction des sacristies et la restauration de la façade méridionale de l'église Sainte-Croix de Bordeaux à la fin du XIXe siècle</i>	201
Marie-France LACOUÉ-LABARTHE, <i>Regards sur la Société Archéologique de Bordeaux</i>	219
Pierre BARDOU, <i>Le fonds photographique de la Société Archéologique de Bordeaux</i>	257
Jean-Jacques MICHAUD, <i>Les larmes miraculeuses de Notre-Dame des Pleurs à Bordeaux au début du XXe siècle</i>	275
Activités et manifestations de la Société Archéologique de Bordeaux en 2005 ..	281
Cercle numismatique Bertrand-Andrieu : procès-verbaux des séances de l'année 2005	283

Publications de la Société Archéologique de Bordeaux

Collection « Mémoires »

- 1 Pierre RÉGALDO-SAINT BLANCARD (dir.),
*Archéologie des Eglises et des Cimetières
en Gironde*
1989 épuisé
- 2 André COFFYN,
*Aux origines de l'archéologie en Gironde :
François Daleau (1845-1927)*
1990 épuisé
- 3 Marie-France LACOUÉ-LABARTHE,
*L'Art du Fer forgé en pays bordelais
de Louis XIV à la Révolution,*
broché, réédition, 2003 39,50 €
- 4 Paul ROUDIÉ,
Bordeaux baroque
2003 15 €
- 5 Michel LENOIR (dir.),
La grotte de Pair-non-Pair
2006, réédition 2013 30 €
- 6 Jean-Jacques MICHAUD,
Bordeaux, le vitrail civil, 1840-1940
2011 19,50 €
- 7 Philippe MAFFRE,
*Construire Bordeaux au XVIIIe siècle :
les frères Laclotte, architectes en société
(1756-1793)*
2013 39 €
- 8 Xavier PAGAZANI et Claire STEIMER
*Le château d'Issan,
une « maison aux champs » du temps de Louis XIII
en Médoc*
2019 28 €
- 9 Marie-France LACOUÉ-LABARTHE
*Le maître du fer : Blaise Charlut, serrurier artisan et artiste
à La Réole, Bordeaux et alentour (1717-1792).*
2019 33 €

Collection *Pages d'Archéologie et d'histoire Girondines*

- 1 Marie-France LACOUÉ-LABARTHE,
Meubles bordelais, meubles de port
réédition 2019 15 €
- 2 Robert COUSTET, *Le couvent de l'Assomption
et les prémices de l'architecture néo-romane
à Bordeaux.* 8 €
- 3 Christophe SIREIX (dir.), *Les fouilles de la place
des Grands-Hommes à Bordeaux* épuisé
- 4 Michèle PEYRISSAC et Hélène GUENET,
Bordeaux, le lycée Montaigne épuisé
- 5 Hervé TOKPASSI, *L'hôtel Leberthon,
chef d'œuvre de l'architecture privée du XVIIIe
siècle à Bordeaux.* épuisé
- 6 Michèle PEYRISSAC,
Le noviciat des Jésuites de Bordeaux 8 €
- 7 Robert COUSTET,
Lanessan, un château en Médoc 8 €
- 8 Claude MANDRAUT,
*La faïencerie CAB (Céramique d'Art de Bordeaux),
1919-1947* épuisé
- 9 Philippe ARAGUAS et Samuel DRAPEAU (dir.),
*Les clochers-tours gothiques de l'arc atlantique,
de la Bretagne à la Galice.* 18 €
- 10 Philippe ARAGUAZ (dir.), *Jean Auguste Brutails* 15 €
- 11 Claude MANDRAUT, *Edmond Moussié (1888-1933) : Borde-
lais d'exception et mécène averti* épuisé
- 12 Damien DELANGHE,
Mille ans de troglodytisme à Saint-Emilion 7 €

Publications de la Société Archéologique de Bordeaux

Ouvrages anciens

J.-P. TRABUT-CUSSAC, <i>Livre des hommages d'Aquitaine</i>	9 €
Dr A. CHEYNIER, <i>Pair-Non-Pair</i>	épuisé
J.-A. BRUTAILS, <i>Les vieilles églises de la Gironde</i>	épuisé
A. NICOLAI, <i>Histoire des faïenceries de Bordeaux au XIXe siècle</i>	épuisé
J.-A. BRUTAILS, <i>Album</i>	épuisé
<i>Catalogue du Centenaire</i>	10 €
<i>Fouilles de Parunis, de Mithra aux Carmes</i>	8 €

Revue archéologique de Bordeaux

Les Sociétaires reçoivent le tome de la *Revue Archéologique de Bordeaux* correspondant à l'année de leur cotisation. Il leur est demandé de prévenir le secrétariat de tout changement d'adresse les concernant. Toute personne étrangère à la Société, notamment toute personne morale, collectivité, association ou société, peut souscrire un abonnement ou acheter un volume.

Cotisation pour 2019 : 37 €.

Pour les couples : 47 €.

Pour les étudiants : 15 €.

Les cotisations doivent être réglées avant la fin du premier trimestre.

Cession de tomes isolés selon disponibilités

Bulletins récents (depuis 1960) 30 €

Bulletins entre 1923 et 1960 11 €

Bulletins anciens (entre 1873 et 1923). 18,50 €

Tables 1924-1973 10 €

Tables 1974-2000 10 €

*Société Archéologique de Bordeaux
Hôtel des Sociétés Savantes, 1 place Bardineau, 33000 Bordeaux*

www.societe-archeologique-bordeaux.fr